
Manitoba 

**Rapport annuel
2003-2004**

**Culture, Patrimoine
et Tourisme**

L'honorable John Harvard
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre de documentation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de la Culture, du Patrimoine
et du Tourisme,

Eric Robinson



Monsieur Eric Robison
Ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme
Province du Manitoba

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, à des fins d'approbation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme pour l'exercice 2003-2004. J'aimerais attirer votre attention sur quelques faits saillants de l'exercice résumés ci-dessous.

Les tâches d'administration des subventions qui relevaient auparavant des Programmes d'aide communautaire ont été confiées au ministère. Ceci comprend le financement destiné à Centraide et au Manitoba Community Services Council.

Le ministère a accordé 1,8 million de dollars pour soutenir les programmes culturels des secteurs de l'enregistrement cinématographique et sonore, de l'édition, des arts visuels et de l'artisanat, ainsi que des bibliothèques. Ceci comprend une augmentation de 500 000 \$ des fonds accordés au Conseil des Arts du Manitoba afin d'aider cet organisme à stabiliser et à faire connaître les organisations artistiques professionnelles, une augmentation de 300 000 \$ des subventions destinées aux bibliothèques des régions rurales et du Nord, pour leur fonctionnement et le développement de leurs collections, et une somme de 1 million de dollars octroyée à la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. Les films et productions télévisées tournés au Manitoba en 2003-2004 représentent une somme de 110 millions de dollars.

Des entreprises culturelles et touristiques ont participé à certains volets essentiels de la mission commerciale de la Fête du Canada à Los Angeles, dirigée par le premier ministre, Gary Doer. La mission s'est terminée par une manifestation organisée par la Province du Manitoba, la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore et la Manitoba Audio Recording Industry Association, au cours de laquelle divers musiciens manitobains se sont distingués.

Grâce aux efforts déployés par le Winnipeg Juno Awards Bid Committee, l'Académie canadienne des arts et des sciences de l'enregistrement (CARAS) a accordé les prix Juno à Winnipeg pour l'année 2005. Cet événement, qui aura lieu du 1^{er} au 3 avril 2005, mettra en vedette le Manitoba, son industrie de la musique dynamique et le nouveau centre MTS True North. Le gouvernement fédéral, la ville de Winnipeg et la Province du Manitoba ont engagé 275 000 \$ chacun pour cet événement.

Des conseils consultatifs sur les arts et activités culturelles des peuples autochtones, des Premières nations et du peuple métis ont été créés en 2003-2004. Ces conseils guideront le gouvernement en ce qui concerne l'établissement de politiques, de principes et de priorités visant à maximiser l'effet des fonds publics sur les programmes artistiques et culturels des Métis, des Premières nations et des Autochtones. La première table ronde d'artistes autochtones s'est tenue en janvier 2004, permettant à 25 artistes autochtones, nouveaux ou établis, de communiquer leurs points de vue et de faire des recommandations sur les besoins des artistes autochtones au Manitoba et les réalités de leur vie.

Les relations avec le secteur du tourisme ont continué à se renforcer grâce au travail du Conseil consultatif ministériel sur le tourisme. C'est sur la recommandation de ce Conseil que la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, qui constituait une nouvelle société de la couronne, a été rédigée et présentée à l'Assemblée législative

De plus, sous la direction d'un groupe consultatif constitué de chefs de file autochtones, le ministère est en train de mettre sur pied une stratégie visant à renforcer la participation des Autochtones au secteur du tourisme, en leur offrant des emplois et des possibilités de création d'entreprises, et en mettant en valeur leurs



produits touristiques. Le ministère a aussi formulé des stratégies visant à développer le potentiel économique que représentent le tourisme d'aventure et l'écotourisme, ainsi que d'autres aspects du tourisme liés à la culture et au patrimoine. Les activités entreprises dans ce domaine comprennent l'expansion des programmes de commercialisation, et l'organisation d'ateliers et de projets de développement de produits.

Le Projet de partenariat axé sur le patrimoine, lancé par la Direction des ressources historiques pour encourager la collaboration entre les groupes communautaires de protection du patrimoine et les écoles locales, continue de prospérer. Cette année, 40 groupes de défense du patrimoine et 51 écoles ont participé au programme, et 4700 personnes ont pris part à la présentation de projets d'élèves sur le patrimoine le 12 mai, jour de la Fête du Manitoba.

Le Manitoba a entamé des discussions avec le ministère du Patrimoine canadien afin de pouvoir participer à l'Initiative des endroits historiques. Financé par le gouvernement fédéral, ce nouveau programme de partenariat s'appuie sur les activités existantes du ministère afin de garantir la conservation et la réutilisation du patrimoine architectural manitobain, grâce à un Répertoire canadien des endroits historiques.

Le ministère continue à fournir un appui consultatif et financier aux festivals communautaires des régions rurales et du Nord qui sont reconnus comme étant des manifestations annuelles représentatives, grâce au Programme de soutien aux festivals communautaires. Ce programme, en vigueur depuis environ deux ans, a accordé des subventions à 46 festivals communautaires dans la province, dont le Morden Corn and Apple Festival, le Northern Manitoba Trappers Festival du Pas, le Icelandic Festival of Manitoba, les Folies grenouilles de Saint-Pierre, le Boissevain Turtle Island Festival, le Dauphin Aboriginal Festival, les Norway House Treaty and York Boat Days, et le Churchill Aurora Festival.

Le programme Place aux communautés du ministère a approuvé 231 projets, pour un total de 2,5 millions de dollars de subventions. La valeur des fonds accordés à l'échelle locale aux projets approuvés est de 37 millions de dollars. Les subventions d'équipement du programme ont permis l'acquisition, la construction, la rénovation, l'expansion ou la réparation de bâtiments abritant des associations de loisirs, des garderies d'enfants, des centres de ressources communautaires, des organisations de personnes âgées, des bibliothèques et des musées.

Le ministère a commencé l'examen officiel de *la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Au tout début, des contacts ont été établis avec plusieurs associations représentant les collectivités publiques locales, afin de leur donner la possibilité de signaler les problèmes éventuels. En février 2004, on a demandé aux Manitobains et Manitobaines d'exprimer leur opinion sur la Loi, par l'intermédiaire de la publication d'un document de travail et du lancement d'un nouveau site Web.

Le Service de traduction a acquis et mis en œuvre un nouveau logiciel comprenant une mémoire de traduction. En faisant appel à ce produit – Trados –, la Direction peut mieux répondre aux besoins en traduction de tous les ministères du gouvernement, grâce à une meilleure productivité, des délais d'attente réduits et une plus grande uniformité dans la terminologie utilisée.

Ces points saillants illustrent l'ampleur et la diversité des projets entrepris par Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba et montrent de quelle façon le ministère a atteint les buts fixés pour 2003-2004, par l'intermédiaire d'un grand nombre de programmes et d'initiatives variés.

C'est avec un profond respect, Monsieur le ministre, que je vous sou mets ce document.

Sandra Hardy

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 7 |
| Vision et mission du ministère | 7 |
| Organigramme | 9 |
| Responsabilités prévues par la loi | 10 |
| Conseil exécutif | 11 |
| Traitement du ministre | 11 |
| Soutien au Conseil exécutif | 11 |
| Division de l'administration et des finances | 12 |
| Direction des services administratifs et financiers | 12 |
| Direction des ressources humaines | 14 |
| Commission de classification cinématographique du Manitoba | 15 |
| Développement durable | 16 |
| Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs | 17 |
| Administration générale | 17 |
| Subventions aux organismes culturels | 18 |
| Conseil des Arts du Manitoba | 19 |
| Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine | 19 |
| Direction des arts | 19 |
| Services des bibliothèques publiques | 22 |
| Direction des ressources historiques | 24 |
| Direction des loisirs et des services régionaux | 26 |
| Division des services de communication du Manitoba | 30 |
| Division des services provinciaux | 33 |
| Service de traduction | 33 |
| Archives du Manitoba | 34 |
| Bibliothèque de l'Assemblée législative | 36 |
| Division du tourisme | 38 |
| Commercialisation et services touristiques | 38 |
| Développement du tourisme | 40 |
| Dépenses en immobilisations - Subventions | 43 |
| Organismes culturels | 43 |
| Bâtiments historiques | 43 |
| Programme Place aux communautés | 44 |
| Commissions et organismes | 47 |
| États financiers | 52 |
| Historique | 58 |

Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme porte sur l'exercice clos le 31 mars 2004 ; il fait état des réalisations et des responsabilités financières. Le rapport, dont l'agencement reflète la structure organisationnelle du ministère, est suivi de renseignements sur les programmes et les finances de chacune des cinq divisions : Administration et finances, Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs, Services de communication du Manitoba, Services provinciaux et Tourisme. Les principales réalisations de l'exercice sont soulignées dans la lettre d'accompagnement du sous-ministre. Vient ensuite un rapport des dépenses en immobilisations, c'est-à-dire les subventions accordées à cette fin, le rapport sur les commissions et organismes et, enfin, les états financiers ainsi qu'un historique des dépenses et de la dotation en personnel du ministère.

Vision et mission du ministère

Énoncé de la vision

Le ministère a établi l'énoncé de la vision suivant pour orienter le développement de ses programmes et activités.

Une province dont tous les citoyens peuvent contribuer à la qualité de vie de leurs collectivités, ainsi qu'au profil et à l'identité de la province en général, en mettant en valeur et en partageant leurs talents, leurs connaissances et leurs intérêts.

Résultats escomptés

Au cours de son processus de planification, le ministère a défini sept résultats à long terme qui correspondent aux objectifs visés de ses programmes.

- Croissance économique durable, centrée sur l'identité et les atouts particuliers du Manitoba
- Bien-être de la population manitobaine
- Mise en valeur du potentiel communautaire à l'échelle locale
- Amélioration de l'accès du public au savoir et à l'information
- Respect et appréciation du patrimoine culturel et historique du Manitoba
- Mise en valeur de l'identité et des atouts particuliers du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice
- Contribution à l'efficacité globale du gouvernement

Énoncé de la mission

Culture, Patrimoine et Tourisme a adopté l'énoncé de mission suivant :

Contribuer à la vigueur et à la prospérité du Manitoba en célébrant, en développant et en soutenant l'identité, la créativité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains, ainsi que de leurs collectivités.

Buts

Les buts fixés par le ministère découlent de son énoncé de mission et sont :

- Engendrer une croissance économique durable centrée sur l'identité et les attributs particuliers du Manitoba
- Renforcer la capacité des collectivités d'améliorer le bien-être des citoyens
- Améliorer l'accès du public au savoir et à l'information
- Engendrer le respect et l'appréciation du patrimoine culturel et historique du Manitoba
- Renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice

Valeurs

L'énoncé des valeurs du ministère explique les croyances fondamentales de celui-ci. Les valeurs sont les principes de base qui guident nos comportements, nos relations et nos décisions professionnelles :

Pour réaliser notre mission, axée sur l'identité, la créativité et le bien-être, nous nous appuyons sur les valeurs suivantes :

| | |
|---------------|--|
| Engagement | à améliorer la vie des personnes et des collectivités |
| Accessibilité | à l'information et aux programmes |
| Intégration | par la participation au processus de prise de décision |
| Innovation | pour l'élaboration de solutions créatrices |
| Apprentissage | en tant que mode de vie |
| Héritage | laissé aux générations futures |
| Respect | de nos forces et de nos différences |
| Service | pour toute la population manitobaine |

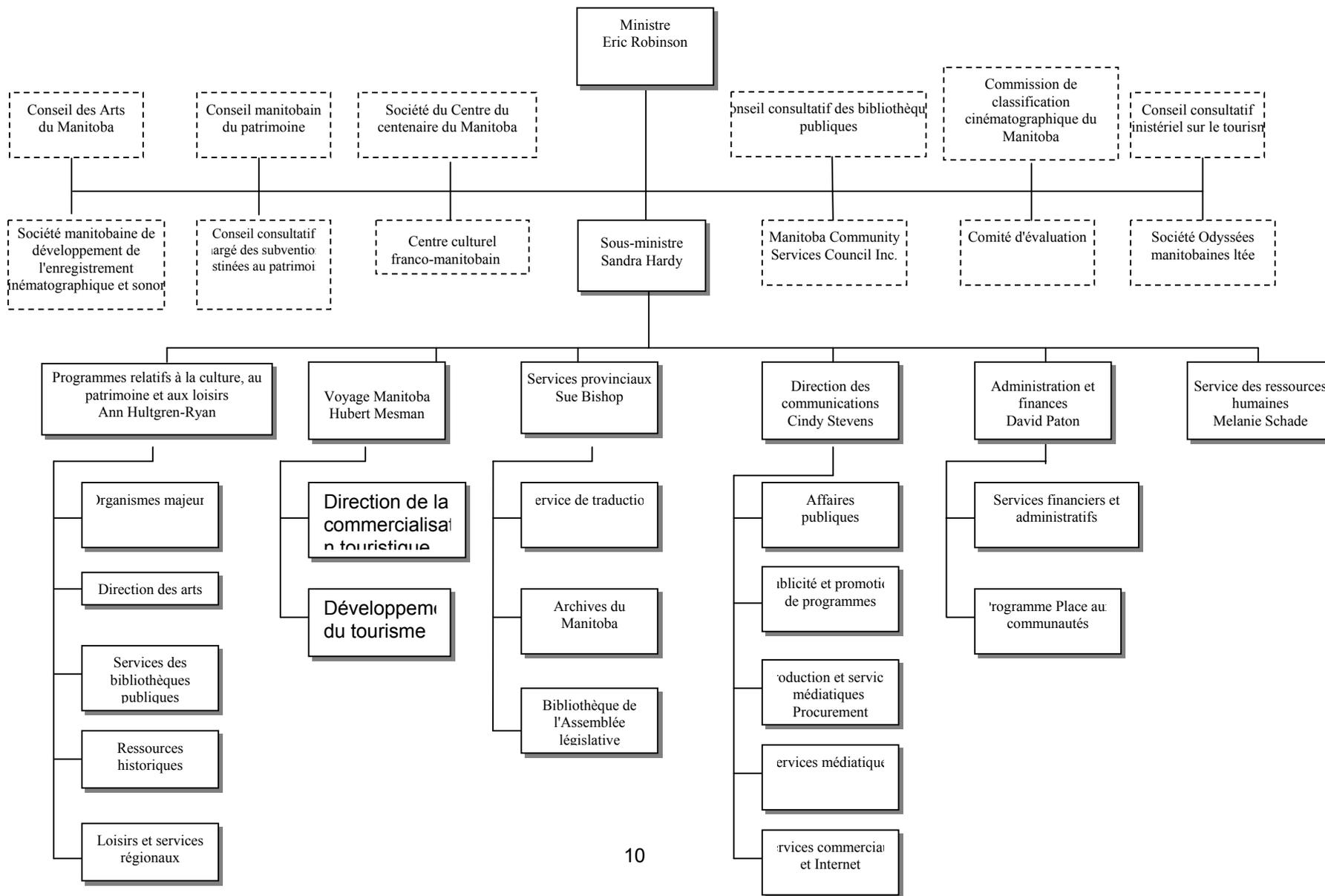
Structure organisationnelle

Le diagramme figurant sur la page suivante décrit la structure organisationnelle du ministère.

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

ORGANIGRAMME

Le 31 mars 2004



Responsabilités prévues par la loi

Le ministère est régi par les lois de la Codification permanente des lois du Manitoba :

Loi sur les divertissements (hormis la partie II)

Loi sur les archives et la tenue de dossiers

Loi sur le Conseil des Arts du Manitoba

Loi sur la Société du Centre du centenaire

Loi sur le Centre culturel franco-manitobain

Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba

Loi sur la santé et le sport amateur (pour ce qui concerne la santé physique)

Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Loi sur le patrimoine du Manitoba

Loi sur les richesses du patrimoine

Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative

Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

Loi sur le Musée du Manitoba

Loi sur diverses subventions

Loi sur les bibliothèques publiques

Loi sur les publications officielles

Loi sur le tourisme et les loisirs

Conseil exécutif

Traitement du ministre

Voici le traitement auquel le ministre a droit à titre de membre du conseil exécutif.

1 a) Traitement du ministre :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires | 28,8 | 1,00 | 29,0 | (0,2) |
| Total des dépenses | 28,8 | 1,00 | 29,0 | (0,2) |

Soutien au Conseil exécutif

Le soutien au Conseil exécutif fourni par le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre assurent la direction, l'orientation des politiques et la coordination opérationnelle nécessaires au bon fonctionnement du ministère et de ses organismes. Le ministre obtient de son cabinet le soutien administratif qui lui permet de diriger son ministère et de se tenir au service de l'électorat. Le sous-ministre conseille le ministre et veille à orienter la gestion générale ainsi que l'élaboration des politiques et des programmes du ministère.

1 b) Soutien au Conseil exécutif :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|-------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 468,1 | 9,00 | 455,1 | 13,0 |
| Autres dépenses | 63,2 | | 63,4 | (0,2) |
| Total des dépenses | 531,3 | 9,00 | 518,5 | 12,8 |

Division de l'administration et des finances

La Division de l'administration et des finances aide le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, et les responsables du sport à atteindre ses objectifs en lui fournissant des services de soutien pour la gestion efficace des informations, ainsi que des ressources humaines et financières. Elle aide également les autres divisions et directions à réaliser leurs projets. Elle fournit en outre des conseils et du soutien pour aider les organismes à respecter les exigences législatives et politiques des organismes centraux du gouvernement, notamment le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le vérificateur provincial et le Bureau des technologies de l'information.

Les activités de la Division comprennent des analyses critiques et des services de consultation pour les gestionnaires, la coordination des budgets, des services de soutien administratif et opérationnel, l'administration des subventions, le soutien informatique, ainsi que des conseils et des services pour la gestion des ressources humaines. Toutes ces activités incombent à la Direction des services administratifs et financiers et à la Direction des ressources humaines.

La Division est également chargée de répondre aux demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Au cours de l'exercice 2003-2004, 35 demandes ont été traitées, dont 16 provenant de partis politiques, 10 du public, huit des médias et une d'une organisation ou entreprise.

La Division assure également l'élaboration du plan des services en langue française. Le ministère compte 26 postes désignés comme exigeant les compétences nécessaires en français pour assurer une prestation efficace des programmes.

La Division administre également le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine par l'intermédiaire duquel des subventions d'immobilisations et de l'aide technique sont offertes aux organismes sans but lucratif de toute la province pour des projets relatifs à des installations communautaires durables et à la protection des ressources du patrimoine. En outre, la Division offre des services de gestion et d'administration au personnel de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, dont le rôle consiste à classer les films et les vidéocassettes destinés à l'usage public dans l'ensemble de la province.

Direction des services administratifs et financiers

La Direction des services administratifs et financiers a pour mandat d'encourager et de soutenir l'amélioration continue de la gestion des programmes, de l'administration financière et de la productivité générale du ministère. La Direction produit le rapport annuel du ministère, qui expose les résultats des programmes de celui-ci, et est chargée de préparer en temps voulu les rapports mensuels sur les dépenses et les écarts, les états trimestriels de recettes, et les états financiers annuels. De plus, la Direction intervient dans la rédaction et l'examen d'environ 200 présentations et contrats par an, et elle prépare et communique le cadre de contrôle du ministère.

La Section des services de gestion appuie les processus de planification pour l'ensemble du ministère; elle offre aussi des conseils financiers et des analyses de politiques en vue de faciliter la prise de décisions relativement à l'affectation des ressources. Ceci favorise une coordination plus claire des priorités et des objectifs du ministère entre les directions et les sections, donc l'utilisation optimale des ressources limitées à leur disposition. Comme par le passé, la Section a coordonné la préparation du budget et du budget détaillé des recettes du ministère conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor.

La Section des services financiers sert de service central de comptabilité, de surveillance et de présentation de l'information financière, et de soutien général au fonctionnement et à l'administration. Elle a procédé à environ 10 000 opérations de paiement et 200 redressements comptables, dont l'enregistrement des recettes à recevoir. Pour ce faire, elle a dû administrer les 16 systèmes de facturation centralisée du ministère, ce qui comporte la surveillance de 500 comptes divers.

La Section de l'administration des subventions soutient également l'administration et la prestation de programmes de subventions octroyées en fonction d'une formule. Elle sert de secrétariat au Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine et fournit un soutien administratif au responsable des relations avec les organismes qui s'occupe des principales institutions culturelles de la province. En 2003-2004, elle a traité environ 1 000 subventions pour le compte des diverses directions du ministère et fait environ 5 000 transactions, y compris la production de la correspondance du ministre, des documents nécessaires à l'établissement des chèques, ainsi que des lettres d'approbation, d'accompagnement et de suivi. La Section, qui est la principale utilisatrice du système informatisé de gestion des subventions, offre des conseils spécialisés aux autres utilisateurs en plus d'un service de dépannage pour les problèmes informatiques courants.

La Section de la technologie de l'information favorise et appuie la planification, la mise en œuvre et l'utilisation courante des technologies de l'information à l'intérieur du ministère, elle encourage également l'intégration des données informatiques au sein du ministère même, ainsi qu'entre lui et d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle coordonne la préparation et l'exécution du Plan annuel des systèmes et des techniques d'information du ministère. Elle coordonne les activités de sous-traitance pour l'acquisition, l'installation, la sécurité et l'entretien du matériel informatique; elle offre aussi le soutien nécessaire aux activités de bureautique. La Section gère l'acquisition et l'exploitation du matériel informatique et des logiciels suivant les lignes directrices, les normes et les politiques établies. Elle fournit en outre des services informatiques sur mesure pour la réalisation des objectifs opérationnels du ministère. Elle sert d'expert-conseil au ministère pour la planification de l'utilisation et de la mise en œuvre efficaces de la technologie.

En 2003-2004, la Section a lancé un grand nombre de projets de développement de sa base de données. Elle a créé une base de données sur les sites historiques pour appuyer l'Initiative des endroits historiques, financée par le gouvernement fédéral, et une base de données d'abonnés a été établie aux Publications officielles. Elle a aussi commencé à travailler sur le système de gestion des dossiers du gouvernement (MIRA), et a créé une base de données sur les subventions et les ressources, qui a été affichée sur Internet.

Le système de gestion des subventions du ministère a été amélioré et l'accès des utilisateurs de la province a été facilité. Un système a été mis en place afin de permettre aux Services de communication du Manitoba de faire une rotation automatique parmi leurs fournisseurs compétents. Les données du programme « Master Angler » ont été fournies pour le site Web du tourisme et un processus est en cours pour permettre de fournir ces données régulièrement. Le format utilisé pour l'inventaire des œuvres d'art du gouvernement a été remis à jour et on a ajouté des fonctions pour l'utilisateur.

Le logiciel complexe TRADOS, qui permettra de réduire le temps nécessaire pour traduire des documents, a été installé et a commencé à fonctionner en 2003-2004. On a amorcé le remplacement de l'ancien système de bibliothèques Geac, en collaboration avec le Application Development Fund du gouvernement. Le remplacement complet du système est prévu pour 2004-2005.

Le soutien fourni au projet Keystone (Minisis), un outil d'archivage pour les Archives du Manitoba, s'est poursuivi en 2003-2004 et on a commencé la mise en œuvre d'un module Internet sur les fonds d'archives. De plus, la Section de technologie de l'information a remplacé l'ancien système de gestion de l'inventaire, qui sert à administrer les biens matériels du ministère.

Services des ressources humaines

La Direction fournit des services de gestion des ressources humaines aux cadres et au personnel des ministères de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, des Finances et de ses organismes de service spécial (OSS), de l'Industrie, du Développement économique et des Mines et du Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention collective signée avec la Manitoba Government Employee Union (MGEU), au droit du travail du Manitoba et aux dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail. Ses services portent notamment sur : le recrutement, le secteur de l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la classification des postes, le counselling à l'intention des employés, les relations de travail, et l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères en question partagent aussi les ressources nécessaires pour assurer la gestion de la Direction, la formation et le perfectionnement, la planification de la relève, les services de santé et de sécurité professionnelles et le développement du programme d'équité en matière d'emploi.

Parmi les activités particulières entreprises par les Services des ressources humaines au nom de Culture, Patrimoine et Tourisme en 2003-2004, citons les choses suivantes :

Statistiques de fin d'exercice relatives à l'équité en matière d'emploi :

| CPT | Dépenses réelles 2000-2001 (%) | Dépenses réelles 2001-2002 (%) | Dépenses réelles 2002-2003 (%) | Dépenses réelles 2003-2004 (%) |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Autochtones | 3,6 | 3,9 | 4,0 | 4,9 |
| Femmes | 66,4 | 68,5 | 68,6 | 69,3 |
| Personnes handicapées | 3,3 | 3,6 | 3,7 | 2,9 |
| Minorités visibles | 3,6 | 3,3 | 4,0 | 3,9 |

- Coordination de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives touchant tout le gouvernement, notamment la sélection de candidats pour les postes vacants par l'intermédiaire de concours, la préparation d'analyses détaillées sur les demandes de reclassification, la tenue des dossiers de paie, l'établissement de statistiques sur les accidents du travail et la communication de renseignements au sujet des avantages sociaux aux employés des ministères.
- Consultation avec les cadres et les superviseurs, les employés et la M.G.E.U., en vue de résoudre divers problèmes relatifs aux relations du travail.
- Conseils et recommandations sur la planification de la relève et la création de stratégies permettant de diversifier la main-d'œuvre et de renforcer la participation des Autochtones au marché du travail.
- Participation de Culture, Patrimoine et Tourisme aux programmes de stages offerts par l'entremise de la Commission de la fonction publique.
- Participation du personnel à des séminaires de formation sur divers thèmes, et notamment la gestion du rendement, l'ouverture au changement, l'éducation en matière de diversité et le développement du leadership.

1 c) Services administratifs et financiers :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|----------------|-------------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 1 393,8 | 27,00 | 1 432,6 | (38,8) |
| Autres dépenses | 329,2 | | 381,8 | (52,6) |
| Total des dépenses | 1723,0 | 27,00 | 1 814,4 | (91,4) |

Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission est habilitée à classer mais non à censurer les films, les vidéocassettes et les DVD destinés à l'usage public et domestique. La Commission se compose d'un président, d'un président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre individuel nommés par le gouvernement. Les frais de fonctionnement de la Commission doivent être entièrement recouvrables grâce aux droits qu'on lui paie. La rubrique Commissions et organismes renferme un rapport détaillé à ce sujet.

1 d) Commission de classification cinématographique du Manitoba :

| Dépenses / recettes par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|---|-------------------------------------|---------------------|--------------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 219,4 | 5,00 | 201,3 | 18,1 |
| Autres dépenses | 270,4 | | 275,8 | (5,4) |
| Total des dépenses | 489,8 | 5,00 | 477,1 | 12,7 |

Développement durable

En 2003-2004, le comité sur le développement durable composé de représentants des cinq divisions, ainsi que du portefeuille du sport, qui avait été mis en place par le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, a poursuivi ses activités. Il était chargé de veiller à l'application d'un plan d'action ministériel et organisationnel permettant de progresser vers la réalisation des cinq objectifs du gouvernement touchant l'approvisionnement.

Ce document propose des mesures ministérielles visant à réaliser les cinq objectifs suivants :

- augmenter les efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation concernant les bienfaits du développement durable;
- protéger la santé et l'environnement des Manitobains et Manitobaines en réduisant l'achat et l'utilisation de substances toxiques, et la quantité de déchets solides déposés dans les décharges;
- réduire les émissions de combustibles fossiles;
- réduire la consommation totale annuelle des services publics et augmenter l'utilisation de produits à privilégier pour le bien de l'environnement;
- accroître la participation des entreprises autochtones, locales et communautaires et des petites entreprises dans les initiatives d'approvisionnement du gouvernement.

Les mesures les plus importantes du plan d'action de Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba comprennent l'élaboration de données de référence, l'examen des procédures, des politiques, des contrats et des demandes de subventions du ministère pour y introduire des notions de développement durable, et la distribution de renseignements sur les produits à privilégier par le ministère.

Au cours de l'exercice 2003-2004, Culture, Patrimoine et Tourisme a continué à acheter et utiliser presque uniquement du papier recyclé et des cartouches de toner pour imprimante remises à neuf pour ses activités quotidiennes. La consommation par les véhicules du ministère d'un mélange de carburant contenant 10 % d'éthanol a représenté 25 % de la consommation totale de carburant.

Le ministère, en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux, a fait intervenir des considérations relatives au développement durable dans les négociations qui ont eu lieu pour le renouvellement du bail des bureaux situés au 213, avenue Notre Dame. Au cours de ces discussions, il a, entre autres, suggéré la pose de dalles de moquette recyclables et remplaçables, la mise en œuvre du programme Éconergique pour l'éclairage et l'utilisation de peinture écologique à odeur réduite.

À la fin de l'exercice 2003-2004, Culture, Patrimoine et Tourisme s'est associé aux ministères des Services gouvernementaux et de la Conservation pour rédiger un document relatif à la gestion des dossiers et au recyclage. Ce document, qui devait être envoyé par courriel à tous les employés du gouvernement du Manitoba, avait pour objet d'attirer l'attention sur les pratiques exemplaires en ce qui concerne le traitement et le recyclage du papier utilisé dans les bureaux et ne faisant pas partie de dossiers à conserver.

Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs

La Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs a pour rôle de créer, de mettre en œuvre et de développer pour la population et les communautés manitobaines un vaste éventail de programmes, de services et d'activités bénéfiques qui ont trait à la culture, aux arts, au patrimoine, aux loisirs, au mieux-être, aux bibliothèques et à la condition physique.

La Division veille à offrir des services de qualité :

- en aidant les groupes communautaires à définir leurs besoins et leurs priorités, à créer leurs propres services et programmes, et à mesurer les progrès accomplis par rapport à la viabilité financière et à des objectifs précis ;
- en établissant une infrastructure de soutien qui comprend les organismes, les bénévoles, les établissements, les installations et les organismes de financement autonomes ;
- en répondant aux besoins et aux aspirations de sa clientèle en fonction des contraintes budgétaires et politiques du gouvernement, au moyen d'un réseau de services centraux et régionaux ;
- en élaborant des plans stratégiques avec la clientèle, les autres partenaires de prestation de services, ainsi que les divers ministères et paliers du gouvernement ;
- en fournissant des programmes, des services et des fonds pour répondre aux besoins des régions et appuyer les priorités de la province ;
- en examinant avec la clientèle les politiques, les lois, les programmes, les services et les mécanismes de financement ;
- en se tenant au courant des tendances constatées à l'échelle provinciale, nationale et internationale ainsi que des progrès réalisés dans chaque discipline, en se renseignant sur les occasions possibles et en informant la clientèle.

La Division se compose du bureau de la sous-ministre adjointe et des quatre directions suivantes : Arts ; Services des bibliothèques publiques, Ressources historiques et Direction des loisirs et des Services régionaux.

Elle comprend en outre la Section des relations avec les organismes principaux, qui coordonne les demandes des principaux bénéficiaires des subventions du ministère et du Conseil des Arts du Manitoba et les affectations budgétaires nécessaires.

Administration générale

Le sous-ministre adjoint veille à la gestion des principaux programmes de la Division par l'intermédiaire du Comité de gestion divisionnaire. Il exécute les diverses fonctions qui touchent l'élaboration des politiques, la coordination de l'information et la planification stratégique. Il gère également les programmes ainsi que les ressources financières et humaines que nécessite la Division pour répondre aux besoins de sa clientèle et pour s'acquitter de son mandat.

Durant l'exercice 2003-2004, la Division a poursuivi les objectifs suivants :

- encourager la créativité de la population manitobaine ;
- favoriser le mieux-être de la population manitobaine aux plans individuel et collectif ;
- améliorer les services de bibliothèques offerts aux Manitobains ;
- souligner l'importance du patrimoine du Manitoba ;
- contribuer au développement économique durable de la province et accroître les possibilités pour toute la population manitobaine de participer à la vie culturelle.

2 a) Administration générale :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|--------------|-------------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 343,1 | 5,50 | 262,8 | 80,3 |
| Autres dépenses | 74,2 | | 77,5 | (3,3) |
| Total des dépenses | 417,3 | 5,50 | 340,3 | 77,0 |

Subventions aux organismes culturels

Des subventions de fonctionnement et d'immobilisations sont accordées aux principaux organismes externes qui relèvent du ministère. Les principaux organismes culturels sont : le Centre culturel franco-manitobain, la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Musée du Manitoba, l'Auditorium du Centenaire de l'ouest du Manitoba et la Winnipeg Art Gallery. On compte également parmi les grandes organisations la Campagne de charité, le Manitoba Community Services Council et Centraide Winnipeg. Au cours de l'exercice 2003-2004, ces organismes ont reçu des subventions de fonctionnement totalisant 12,2 millions de dollars.

Une subvention de 11 900 \$ a été accordée au West End Cultural Centre et 20 000 \$ ont été octroyés à Printmakers, en vue de réduire leurs déficits.

Voir Dépenses en immobilisations - Subventions – Organismes culturels

2 b) Subventions aux organismes culturels :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|-----------------|----------------------------|
| | | FTE | \$ | |
| Total des subventions | 12 368,2 | | 12 369,4 | 1,2 |

Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour objet de faciliter l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Il collabore étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique. Il s'efforce avec eux d'élaborer et d'actualiser ses programmes et ses activités pour répondre aux besoins changeants du milieu artistique. Le Conseil des Arts dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

2 c) Conseil des Arts du Manitoba :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|----|-------------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Total des subventions | 7 817,3 | 7 81 | - | - |

Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine est chargé de formuler des recommandations au ministre à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population en matière de répertoire, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporations sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds. La rubrique Commissions et organismes renferme un rapport détaillé à ce sujet.

2 d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|-------|-------------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Total des dépenses | 409,8 | 1,00 | 409,8 | - |

Direction des arts

La Direction des arts encourage et soutient le développement durable des arts, ainsi que des industries culturelles et artistiques propres au Manitoba. Elle vise à promouvoir la créativité et le bien-être de la population et le sentiment d'identité collective, de même qu'à accroître la contribution des arts à la vitalité économique et à l'image globale de la province.

Pour atteindre ces objectifs, elle appuie des projets communautaires qui favorisent la participation du public à l'étude, à la création, à la production, à la présentation et à la diffusion d'œuvres artistiques. Elle soutient le développement des industries du film, de l'enregistrement sonore, de l'édition, des arts visuels et de l'artisanat, y compris la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. La Direction coordonne les engagements de la province en ce qui concerne la participation aux activités culturelles interprovinciales, nationales et internationales. Elle offre, dans les deux langues officielles, des services de soutien et de consultation dans les domaines suivants : commercialisation, gestion, développement des ressources, formation, coordination d'activités et administration de la politique en matière

de culture. La Direction est aussi chargée de la gestion de la collection d'art du gouvernement du Manitoba, et notamment de l'achat d'œuvres d'art, de l'entretien de la collection existante et de l'élaboration des politiques et mesures législatives qui régissent cette collection.

En aidant les conseils artistiques communautaires, les comités culturels, les grands festivals artistiques, les associations provinciales d'art communautaire, ainsi que les organisations qui offrent des programmes permanents ou ponctuels de développement des arts partout au Manitoba, la Direction a appuyé des programmes d'éducation du spectateur et de perfectionnement des compétences dans les secteurs des arts du spectacle, des arts visuels et des arts littéraires, tout particulièrement en ce qui concerne la mise en valeur des arts dans les collectivités rurales et éloignées de la province. Les sommes investies ont servi à réaliser au moins 800 spectacles et expositions d'arts visuels, de même qu'à offrir plus de 900 000 heures d'enseignement des arts dans les communautés de toute la province. Grâce au seul Programme de soutien à l'éveil artistique, 213 projets visant l'éducation du public ou le perfectionnement des aptitudes artistiques ont reçu une aide dans tout le Manitoba, dont 19 se sont déroulés dans des communautés éloignées. Le programme fait appel à des comités d'évaluation communautaires, animés par les Services régionaux et la Direction des arts, pour évaluer les demandes et faire des recommandations.

En vertu d'une entente conclue avec le Conseil des Arts du Manitoba et en collaboration avec cet organisme, la Direction a soutenu et renforcé les réseaux de tournées dans les régions rurales et le Nord de la province. En 2003-2004, la Direction, le Conseil et Patrimoine Canada ont continué de soutenir les efforts du Réseau des arts du Manitoba en ce qui concerne l'expansion et de l'organisation des tournées dans les collectivités rurales, ainsi que dans les communautés éloignées et du Nord, qui ont pour but de faciliter l'accès de celles-ci aux arts visuels et littéraires.

La Direction collabore avec le Conseil des Arts du Manitoba et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de développer le programme Arts Smarts au Manitoba, en fondant un partenariat de financement avec la J.W. McConnell Family Foundation. Les lignes directrices et les critères du programme ont été établis en 2003-2004, ce qui a permis de prévoir le lancement d'une quinzaine de nouveaux projets d'éducation artistique dans les écoles manitobaines au cours de l'année 2004-2005.

Des conseils consultatifs sur les arts et activités culturelles des peuples autochtones, des Premières nations et du peuple métis ont été créés en 2003-2004. Ces conseils devaient guider le gouvernement en ce qui concerne l'établissement de politiques, de principes et de priorités visant à maximiser l'effet des fonds publics sur les programmes artistiques et culturels des Métis, des Premières nations et des Autochtones.

Une table ronde d'artistes autochtones a été organisée par le ministère en janvier 2004, permettant à des artistes autochtones de toute la province, nouveaux ou établis, de communiquer leurs points de vue sur la situation de l'art autochtone au Manitoba. Des représentants du gouvernement se sont joints à des artistes de toutes les disciplines pour discuter des besoins et de la vie des artistes autochtones du Manitoba et présenter des recommandations. Une autre table ronde s'est tenue le 7 mai 2004 et on a créé des groupes de travail chargés de se pencher sur certains domaines ou certains problèmes particuliers. Il doit y avoir une table ronde au mois de janvier 2005 pour faire le suivi.

En 2003-2004, la Direction a continué de soutenir les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore, de l'édition, des arts visuels et de l'artisanat du Manitoba. En accordant un financement à la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba, la Direction des Arts a appuyé des activités liées à la production cinématographique au Manitoba se chiffrant au total à 110 millions de dollars au cours de l'exercice 2003-2004. Pour faire suite à un projet lancé par le Premier ministre à l'occasion de l'élection provinciale de juin 2002, le ministère a participé à la création du Prix manitobain des cinéastes de la relève. Administré par le Winnipeg Film Group, le programme offre un prix annuel de 10 000 \$, accordé par le ministère, afin d'aider un cinéaste à produire un court métrage. Le prix sera présenté chaque année au mois de mars, à l'occasion du festival de films canadiens FilmExchange, organisé par l'Institut national des arts de l'écran. Le ministère a aidé la Manitoba Audio Recording Industry Association à lancer un projet portant sur la musique autochtone. La Direction a appuyé la soumission communautaire visant à faire venir les prix Juno à Winnipeg du 1^{er} au 3 avril 2005 et cette soumission a été acceptée. Les prix Juno représentent la plus grande manifestation permettant de reconnaître le talent et la diversité des musiciens canadiens.

La Direction a fourni des fonds à 12 éditeurs de livres manitobains pour accroître la mise en marché de leurs produits, créer de nouvelles gammes de produits, améliorer leurs compétences professionnelles et mettre en œuvre des projets technologiques permettant de faire des économies. Elle a ainsi contribué à un chiffre d'affaires net de plus de trois millions de dollars pour la vente de livres. De plus, la Direction a financé des projets et fourni un soutien administratif à des maisons d'édition de périodiques et de revues, ce qui leur a permis d'élaborer et de mettre en œuvre une campagne massive d'abonnements par l'intermédiaire de la Manitoba Magazine Publishers Association (MMPA). Dans le secteur des arts littéraires, la Direction a parrainé trois prix littéraires, dans le but de reconnaître et d'honorer les écrivains et les maisons d'édition du Manitoba : le Margaret Laurence Best Fiction Award, le Alexander Kennedy Isbister Best Non-fiction Award et le Prix littéraire Rue-Deschambault, en reconnaissance des talents exceptionnels d'un écrivain francophone du Manitoba. Ces prix sont administrés respectivement, au nom du ministère, par l'Association of Manitoba Book Publishers et la Manitoba Writers' Guild.

La Direction, en collaboration avec Éducation et Formation professionnelle Manitoba, Main-d'œuvre Manitoba et Industrie, Commerce et Mines, a continué de fournir des services de consultation et des ressources afin de mettre en application une stratégie de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs des arts et de la culture au Manitoba. L'Équipe de développement des industries artistiques et culturelles, un groupe de travail sectoriel regroupant des intervenants du gouvernement, des associations culturelles et des industries culturelles, de même que des artistes et des représentants des syndicats, s'est concentrée sur les priorités fixées dans le document *Creative Manitoba: An Economic Development Strategy for the Cultural Sector*, qui a été présenté au gouvernement en avril 2003. Ce document servira de plan directeur pour le gouvernement, ainsi qu'aux industries artistiques et culturelles, leur permettant de collaborer en vue d'atteindre leurs objectifs communs relatifs à la croissance et à l'évolution continues des industries artistiques et culturelles du Manitoba.

La Direction a acheté 27 nouvelles œuvres d'art pour la collection du gouvernement du Manitoba par l'intermédiaire de galeries commerciales, d'expositions-concours régionales et de l'exposition provinciale annuelle organisée par la Manitoba Society of Artists.

Dans le but de soutenir les artistes francophones du Manitoba et en vertu de l'Entente cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles, la Direction a accordé un soutien à plusieurs initiatives spéciales au cours de l'exercice 2003-2004; elle a notamment donné des subventions à l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge pour la création d'un nouveau spectacle, à la Maison Gabrielle-Roy pour son inauguration officielle, à l'Association culturelle franco-manitobaine pour l'établissement d'un réseau pour les tournées francophones, au Centre culturel franco-manitobain pour l'envoi d'une délégation manitobaine à un forum national sur l'épanouissement culturel des francophones, qui se tenait à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et à Envol 91.1 pour l'établissement d'un partenariat de programmation avec l'association des stations de radio communautaires du Nouveau-Brunswick. La Direction continue également de fournir des ressources humaines au Centre de services bilingues de Saint-Boniface.

En 2003-2004, la Direction a continué d'appuyer l'élaboration et l'administration d'ententes contractuelles relatives à des projets de stabilisation financière. La Direction des arts a travaillé de concert avec le Conseil des Arts du Manitoba et d'autres paliers du gouvernement à la stabilisation du budget du Winnipeg Symphony Orchestra. Le Winnipeg Symphony Orchestra et la Manitoba Opera Association ont conclu des ententes avec la province en vue de garantir leurs marges de crédit respectives.

En 2003-2004, la Direction a fourni un appui, par l'entremise des Programmes de développement des entreprises et d'aide à la commercialisation des arts visuels et de l'artisanat, à un certain nombre de galeries d'art commerciales et associations de l'industrie des arts visuels. La Direction a également continué de financer le Manitoba Visual Arts and Crafts Marketing Consortium.

2 e) Direction des arts :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|----------------------------------|---------------------|---------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 404,5 | 11,60 | 602,6 | (198,1) |
| Autres dépenses | 137,6 | | 129,3 | 8,3 |
| Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore | 3 631,9 | | 3 631,9 | - |
| Subventions | 2 953,3 | | 2 983,7 | (30,4) |
| Total des dépenses | 7 127,3 | 11,60 | 7 347,5 | (220,2) |

Services des bibliothèques publiques

En vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, le rôle de la Direction des services de bibliothèques publiques consiste à s'assurer que toute la population manitobaine a accès à des services de bibliothèque publique. Pour remplir son mandat, elle applique la politique du ministère et les lois provinciales et offre des services de consultation et de formation au personnel et aux membres des conseils d'administration des bibliothèques publiques. Elle dispense en outre des services techniques et de diffusion par l'entremise d'une collection centrale.

Pendant l'exercice 2003-2004, des subventions totalisant 4,8 millions de dollars ont été versées aux 108 bibliothèques publiques du Manitoba, ainsi qu'à des organismes connexes, dont la Manitoba Association of Library Technicians, la Manitoba Library Trustees Association, le Canadian Children's Book Centre, la Manitoba Library Association et la Manitoba School Library Association. La formule de financement visant les bibliothèques rurales est passée de 7,50 \$ par personne à 8,50 \$ et la subvention de mise en valeur des collections est passée de 5 000 \$ à 5 500 \$. Les bibliothèques du Nord et les bibliothèques bilingues ont reçu une subvention supplémentaire de 1 000 \$ pour la mise en valeur de leurs collections, afin de couvrir les dépenses plus élevées d'achat de matériel.

Les Services veillent à l'entretien du Réseau d'information des bibliothèques publiques du Manitoba (MAPLIN). MAPLIN est une base de données centrale comprenant les catalogues des bibliothèques publiques. Il contient environ 2 millions de fiches, lesquelles servent de « liste maîtresse », ainsi que de guide de localisation pour le partage de ressources. Vous pouvez consulter MAPLIN à l'adresse suivante : <http://maplin.gov.mb.ca>. En 2003-2004, plus de 1,7 million de recherches ont été faites grâce à MAPLIN.

En 2003-2004, les Services ont fait circuler 145 856 documents et ont offert bon nombre de programmes de soutien aux bibliothèques publiques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux Manitobains qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique.

Les Services de perfectionnement ont fourni un soutien en éducation aux bibliothèques publiques rurales par l'entremise de consultations, de publications éducatives et d'ateliers régionaux, ainsi que d'une conférence de formation annuelle qui s'est tenue à Portage-la-Prairie. En 2003-2004, les Services ont reçu plus de 2 000 demandes de soutien technique et professionnel. Le bulletin des SBP a été publié trois fois pendant l'année et un manuel exhaustif de formation en bibliothéconomie a été mis à la disposition des bibliothèques rurales et du Nord.

Les Services de diffusion acheminent du matériel vers les bibliothèques des régions rurales et du Nord, ainsi qu'aux membres de la population qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique. La collection centrale comprend plus de 194 000 livres. Le service des collections spéciales sert à enrichir les collections des bibliothèques des régions rurales et du Nord et offre du matériel d'alphabétisation, des ouvrages en français et des documents multilingues, des livres parlants pour les personnes qui ont un handicap visuel, du matériel audiovisuel et des ouvrages à gros caractères. En 2003-2004, 15 505 ouvrages à gros caractères et 29 000 documents multimédias ont circulé vers les bibliothèques communautaires.

Le service aux Manitobains qui n'ont pas accès à une bibliothèque publique a été assuré par le programme de bibliothèques itinérantes et par le programme de biblioposte, qui ont permis de faire circuler 6 788 et presque 70 000 documents respectivement. Le programme de biblioposte a continué d'enregistrer une augmentation des adhésions et des commandes sur Internet. Le programme a créé et distribué 1 022 bibliographies à l'intention de ses clients. En décembre 2002, un projet pilote de biblioposte sur les terres domaniales a vu le jour à St. Theresa Point; ce programme avait plus de 90 membres en 2003.

Grâce au Programme de prêts inter-bibliothèques, les bibliothèques des régions rurales peuvent échanger des documents entre elles et avec d'autres sources provinciales ou nationales par l'entremise du système informatisé MAPLIN. Le personnel de la Direction a traité 16 668 demandes de prêts de la collection centrale en 2003-2004 et 36 000 autres documents ont été échangés directement entre les bibliothèques publiques par l'intermédiaire du réseau MAPLIN.

Le programme de catalogage de la Direction offre des services à toutes les bibliothèques publiques des régions rurales, ainsi qu'à la collection centrale. Environ 10 000 documents ont été catalogués pour ces bibliothèques et pour la collection centrale. Le personnel s'occupe aussi de la mise à jour du catalogue central du réseau MAPLIN afin de faciliter le partage des ressources. Un programme créé par la Direction, appelé Cataloguing Robot (CatBot), offre une aide au catalogage aux bibliothèques, ce qui permet de réduire considérablement le coût de cette opération.

La Direction des Services des bibliothèques publiques ne cesse d'élargir et de renforcer ses partenariats, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement provincial. En collaboration avec la bibliothèque de l'Assemblée nationale, la Direction a continué d'assurer un soutien technique et de l'infrastructure au système TALISMAN utilisé par les bibliothèques de l'Assemblée. Grâce au Software Application Development Fund, la Direction a commencé la mise à niveau du système MAPLIN/TALISMAN afin d'établir un nouveau réseau de bibliothèques provinciales de pointe.

2 f) Services des bibliothèques publiques :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 ÉTP | Budget 2003-2004 \$ | Écart positif (négatif) |
|--|--|-------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 820,1 | 20,00 | 853,5 | (33,4) |
| Autres dépenses | 677,6 | | 676,2 | 1,4 |
| Subventions | 4 770,2 | | 4 770,4 | (0,2) |
| Total des dépenses | 6267,9 | 20,00 | 6 300,1 | (32,2) |

Direction des ressources historiques

La population du Manitoba manifeste un vif intérêt envers ses lieux et objets patrimoniaux. Les Manitobains font preuve de leur engagement jour après jour dans l'ensemble de la province par leur travail bénévole, leurs activités scolaires, leurs dons, et par la création d'organismes et d'institutions visant à préserver et à promouvoir l'héritage de notre province. Partager et célébrer les réalisations collectives renforce la fierté et l'identité culturelle provinciale. Cette fierté et cette identité culturelle deviennent une assise solide qui nous permet de faire découvrir aux visiteurs les particularités du Manitoba.

La Direction a pour rôle de renforcer la prise de conscience, la participation, l'action collective et la gestion du riche héritage manitobain de ressources patrimoniales, en formulant des conseils de conservation, en appuyant le développement du leadership, en accordant une aide financière, en échangeant des découvertes récentes, et en mettant en œuvre des initiatives stratégiques pour le patrimoine de la province.

La *Loi sur les richesses du patrimoine* (1986) est le cadre juridique qui définit le mandat de la Direction.

Cette dernière s'est engagée à protéger et à mettre en valeur le précieux patrimoine du Manitoba :

- en préconisant le respect de l'intégrité et de l'authenticité des richesses historiques ;
- en réduisant au minimum la destruction, le vandalisme et les éventuels effets néfastes pour les ressources historiques ;
- en habilitant les organismes et les pouvoirs locaux à agir au nom de leur population afin de protéger et de gérer les richesses de leur patrimoine ;
- en reconnaissant la contribution essentielle des bénévoles à la gestion des richesses du patrimoine ;
- en veillant à ce que les attractions patrimoniales du Manitoba offrent à la population et aux touristes une représentation riche et bien dosée de la diversité et des réalisations de la province ;
- en incitant les collectivités à participer aux activités patrimoniales qui célèbrent notre identité commune en tant que Manitobains, et en suscitant leur fierté ;
- en permettant aux industries patrimoniales de contribuer à l'économie manitobaine par le biais du tourisme, de l'artisanat, des métiers et des emplois professionnels.

En 2003-2004, les six musées à thème particulier du Manitoba ont mis au point des projets de marketing conjoints visant à promouvoir leurs collections auprès des touristes intéressés par le patrimoine et des organisateurs de voyages.

Le programme de subventions de fonctionnement pour les musées communautaires met des sommes à la disposition des musées communautaires à but non lucratif. Ils peuvent obtenir de l'aide pour des installations qui servent à protéger et à présenter au public des ressources patrimoniales du Manitoba. Sont admissibles les musées à but non lucratif, ouverts au public régulièrement, possédant plus de la moitié de leurs collections, disposant d'un énoncé de mission et ouverts au moins 30 jours par an. En 2003-2004, 107 musées communautaires ont reçu un montant total de 251 700 \$ en subvention de contrepartie. Environ huit musées communautaires sur dix se trouvent en région rurale, et près des deux tiers atteignent des normes d'exploitation de niveau II.

La Direction a fourni des conseils techniques éclairés et a aidé les responsables de St. Peter Dynevor Anglican Church à procéder à la restauration de l'extérieur et de l'intérieur de ce bâtiment classé par la province. Elle est aussi venue en aide au Inglis and District Heritage Committee dans le cadre de la restauration des silos à grain d'Inglis, classés lieu historique national et provincial. De plus, le personnel de la Direction a prêté main forte à la communauté franco-manitobaine et à la Ville de Winnipeg pour mettre en place un site d'interprétation pour les nouveaux ponts Provencher.

Le personnel a également offert des renseignements et de l'aide à Rivers West pour l'élaboration d'un plan conceptuel pour le site touristique de Fort Dufferin et la région d'Emerson.

La Direction a offert des services d'orientation à la Manitoba Recreational Trails Association, ainsi qu'à son expert-conseil, afin de les aider à élaborer et à produire des cartes axées sur l'interprétation et l'exploration du Sentier transcanadien au Manitoba. La Direction a également continué d'appuyer Rivers West, un partenariat pour l'établissement d'un couloir de verdure le long de la rivière Rouge, et a collaboré avec Conservation Manitoba à la proposition de désignation de la rivière Rouge en tant que « rivière du patrimoine canadien ».

Si l'on veut que la population apprécie mieux son patrimoine, il faut la sensibiliser et lui transmettre l'expertise en la matière. En 2003-2004, grâce à l'appui et au dévouement des bénévoles de la communauté et pour célébrer notre patrimoine, une cérémonie d'inauguration de plaque commémorative a eu lieu à Argyle, pour la Brant Consolidated School. Le personnel de la Direction a aidé le Rivers West Product Club à se familiariser avec les sites historiques prêts à être commercialisés dans le couloir de la rivière Rouge. Le personnel a également organisé avec succès une visite guidée des sites du patrimoine de la vallée de la rivière Rouge, mettant en vedette les sites naturels et les lieux et les activités de loisirs à l'intention du Comité technique des rivières du patrimoine canadien.

Le 12 mai, en reconnaissance de la fête du Manitoba, la Direction a poursuivi le très réussi programme de partenariat qui a pour but d'encourager les organismes communautaires du patrimoine à élaborer, en collaboration avec des écoles locales, des activités en classe portant sur la préservation du patrimoine. Cette année le programme comptait plus de 4 723 participants, dont 40 organismes du patrimoine qui ont fait équipe avec 51 écoles.

Les ressources patrimoniales, souvent fragiles et non renouvelables, doivent être bien entretenues et bien gérées si l'on veut les préserver pour les générations à venir. Trouver des possibilités de réutilisation des ressources patrimoniales et acquérir des compétences en gérance sont des moyens qui permettent d'intégrer les ressources patrimoniales à un nouveau mode de développement tout en préservant leur authenticité. La Direction a approuvé 33 demandes de subventions à même un budget global de 210 000 \$. Dans une proportion de 57 %, les subventions octroyées ont été affectées à des projets à l'extérieur de Winnipeg et 40 % des subventions ont servi à des projets communautaires publics.

La Direction des ressources historiques a signé une entente de contribution avec Patrimoine canadien afin de mettre en œuvre l'Initiative des endroits historiques, un registre national de lieux historiques, des normes nationales en matière de conservation de bâtiments classés historiques et un processus d'accréditation visant à établir un programme national de subventions à la restauration destinées aux propriétaires de biens patrimoniaux productifs de revenus. En mars 2004, la Direction a animé un atelier sur la préparation d'Énoncés d'importance à l'intention du gouvernement, des organismes de mise en valeur du patrimoine, des propriétaires de bâtiments et des entrepreneurs. La base de données sur les sites historiques provinciaux et municipaux a été remaniée afin de satisfaire aux normes techniques et fonctionnelles du registre national de lieux historiques.

Les comités consultatifs sur le patrimoine municipal de Brandon, Stonewall, Landsdowne, Selkirk et de Lac-du-Bonnet ont élaboré et renouvelé, de concert avec la Direction des ressources historiques, des plans de gestion des ressources du patrimoine. La Direction a aussi procédé à l'évaluation annuelle des besoins des comités consultatifs et a coordonné une analyse et un plan visant à répondre à ces besoins. Elle a aidé Community Heritage Manitoba à se constituer en corporation et à organiser sa première assemblée annuelle.

La Direction entreprend des évaluations de sites, assure la protection juridique des richesses patrimoniales en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, et conclut des ententes stratégiques pour garantir le respect de la valeur intrinsèque de ces richesses. En 2003-2004, on a achevé la désignation juridique de trois sites provinciaux du patrimoine (le hangar du PCFA, la maison Ralph Conner et l'école Mowbray à Brandon) et de 12 sites municipaux du patrimoine. Des rapports de recherche sur l'industrie laitière au Manitoba de 1880 à 2000, sur les bâtiments résidentiels et sur le magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé au coin de l'avenue Portage et du boulevard Memorial, ont été révisés par le Conseil manitobain du patrimoine et l'on a commencé à mettre en œuvre les recommandations. Le document *The Heritage Landscape of the Crow*

Wing Study Region of Southeastern Manitoba; A Pilot Project a été présenté aux organisations communautaires de la région et on a commencé la recherche en vue d'une étude semblable de la région ouest du Mont Riding.

La banque de données sur les sites désignés provinciaux et municipaux a été remaniée afin de satisfaire aux normes techniques et fonctionnelles du registre national de lieux historiques.

La Direction a évalué 894 propositions d'aménagement foncier afin de déterminer leurs éventuels effets nuisibles sur les richesses du patrimoine, et a étudié six sites afin de déterminer la nécessité d'une étude d'impact sur les richesses patrimoniales. Elle a également mené huit études d'impact, et administré 20 études d'impact réalisées par des experts-conseils indépendants. La Direction a poursuivi avec succès l'administration de la troisième année du projet archéologique d'une durée de cinq ans (2001-2006) financé par Manitoba Hydro et se déroulant dans le cadre de la dérivation de la rivière Churchill. Des archéologues de la Division participent au projet.

La Direction a continué de travailler en collaboration avec les responsables de l'application de la loi, ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, dans le but de gérer les « restes humains découverts » appartenant à des dépouilles inhumées hors des limites des lieux de sépulture reconnus. Bien que ces restes n'aient pas d'importance médico-légale, ils sont, en revanche, d'une grande valeur patrimoniale. Les restes de 21 personnes ont été découverts, dont trois dans le cadre du projet archéologique de la dérivation de la rivière Churchill, trois associées à la communauté de Cross Lake, trois à Chemawawin, trois à Pikwitonei et neuf au parc provincial Whiteshell. En même temps, et une fois les analyses terminées, les restes de cinq personnes ont été restitués à la communauté de South Indian Lake pour y être inhumés de nouveau, et les restes d'une personne à Pikwitonei.

2 g) Ressources historiques :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|---------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 1 284,0 | 23,55 | 1 262,0 | 22,0 |
| Autres dépenses | 571,5 | | 894,6 | (323,1) |
| Subventions | 924,6 | | 952,9 | (28,3) |
| Total des dépenses | 2 780,1 | 23,55 | 3 109,5 | (329,4) |

Direction des loisirs et des services régionaux

La Direction des loisirs et des services régionaux offre des services de consultation et d'accès aux ressources en collaboration avec les autres directions et organismes de Culture, Patrimoine et Tourisme, d'autres ministères provinciaux, ainsi que des ministères fédéraux et des organisations communautaires. La Direction est aussi chargée de consolider le système qui permet de créer et de soutenir les possibilités en matière de loisirs, d'activité physique, de bien-être, de culture, de patrimoine, de tourisme et de sport à l'échelle communautaire et régionale. Elle aide également les collectivités, et les organismes communautaires et provinciaux à élaborer des plans stratégiques et à répondre aux besoins qu'ils ont cernés.

Le personnel des bureaux régionaux de la région du Nord (The Pas et Thompson), de la région des Parcs (Dauphin), de l'Ouest (Brandon), du Centre (Morden), d'Entre-les-Lacs (Gimli) et de l'Est (Beauséjour), ainsi que du bureau de Winnipeg a donné des conseils à nombre des 201 municipalités constituées en corporations, des 49 collectivités du Nord et des 62 collectivités des Premières nations du Manitoba, et leur a facilité l'accès aux programmes de la Direction. Le personnel a fait des déplacements totalisant 183 706 km par la route afin de pouvoir consulter les collectivités et les organisations.

La Direction a permis le versement de 497 000 \$ à 44 commissions de loisirs, représentant 123 administrations municipales et 31 divisions ou districts scolaires, en vue de la création d'activités récréatives. Les bénévoles de 17 associations de sentiers récréatifs qui participaient à la création du Sentier transcanadien et d'autres sentiers locaux ont bénéficié de conseils et de soutien financier. Grâce à eux, 680 km ont été ajoutés au Sentier transcanadien et 190 km à d'autres sentiers du Manitoba depuis l'année 2000.

La Direction a fait la promotion de la vie active et de la bonne santé en distribuant 150 000 exemplaires des guides d'activité physique de Santé Canada, qui visent les adultes, les adultes âgés, les enfants et les jeunes, et plus de 20 000 exemplaires de la brochure sur la marche. Selon une recherche entreprise récemment par l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, les Manitobains et Manitobaines sont ceux qui connaissent le mieux les directives en matière d'activité physique au Canada (63 % des adultes).

La Direction a aidé les festivals communautaires en leur accordant 46 subventions par l'entremise du Programme de soutien aux festivals communautaires. Elle a aussi permis à 327 artistes visuels amateurs des régions rurales et du Nord d'exposer leurs œuvres et de recevoir des critiques professionnelles à l'occasion de 5 expositions-concours, et aidé 613 programmes artistiques grâce au Programme de soutien à l'éveil artistique du ministère.

La Direction a soutenu les programmes et services récréatifs destinés à 3 500 enfants défavorisés en accordant une subvention de 324 100 \$ aux Winnipeg Boys and Girls Clubs et permis à 200 enfants et jeunes de participer à des camps d'été, grâce à l'octroi d'une subvention de 35 000 \$ au Sunshine Fund et d'une subvention de 5 000 \$ au Westman Sun Fund. De plus, la Direction a aidé 1 250 enfants et jeunes de 33 écoles des régions éloignées et du Nord à participer à des activités sportives et à des jeux grâce à une subvention de 26 100 \$ accordée aux Frontier Games de la division scolaire Frontier.

La Direction a favorisé la bonne marche et la sécurité d'arénas, de pistes de curling et de piscines communautaires en offrant une formation à 80 gérants d'établissements par l'intermédiaire des cours destinés aux gérants d'établissements de loisirs organisés par le ministère.

Des bénévoles et des professionnels du secteur des loisirs, ainsi que des représentants élus, ont bénéficié d'activités de développement du leadership et des compétences au cours de la conférence sur les loisirs pour les bénévoles communautaires. En 24 ans, 4 300 personnes ont participé à la conférence. La Direction a aussi veillé à la qualité des programmes estivaux de loisirs pour enfants en formant 130 animateurs de jeux pour les programmes communautaires des régions rurales du Manitoba.

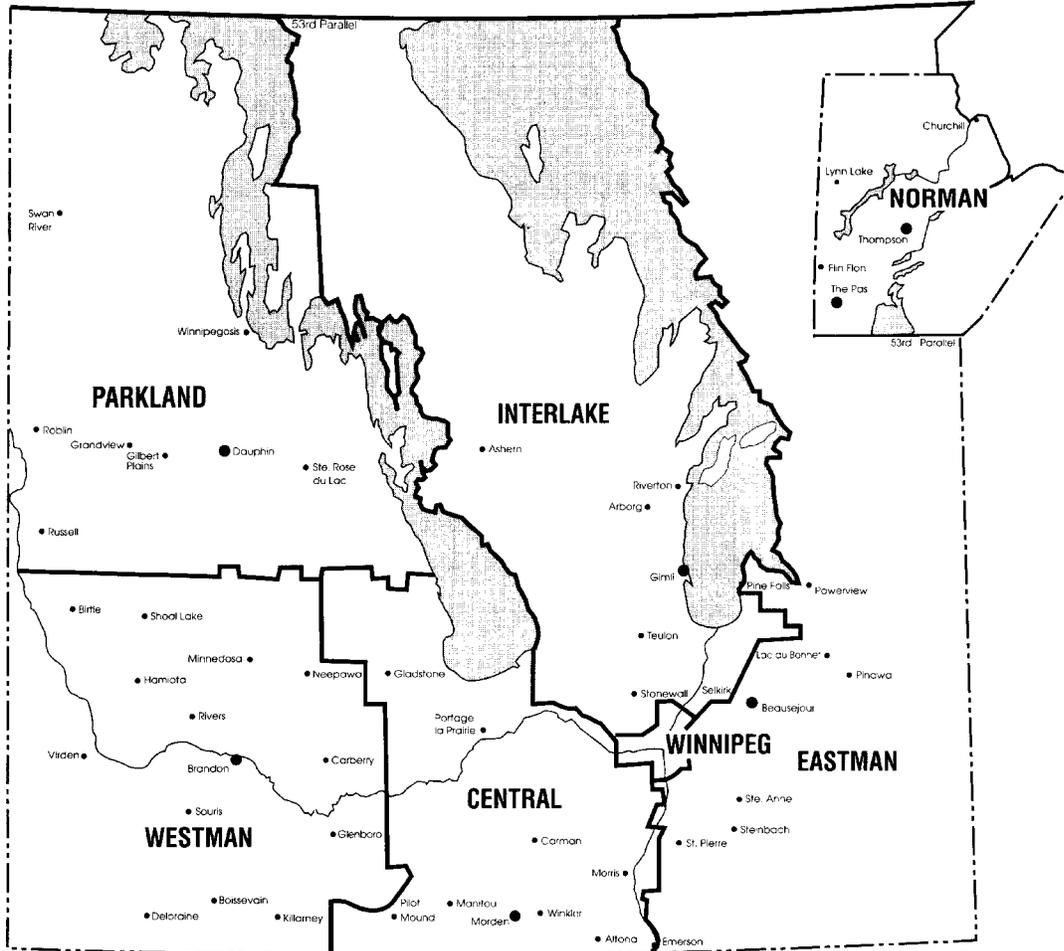
La Direction a remercié les bénévoles communautaires du Manitoba par l'entremise du Programme de certificats de mérite pour service bénévole, en distribuant 325 certificats de mérite au cours des cinq dernières années.

2 h) Loisirs et services régionaux :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|---------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 1 585,3 | 29,00 | 1 585,7 | (0,4) |
| Autres dépenses | 545,8 | | 546,5 | (0,7) |
| Subventions | 1 267,7 | | 1 262,1 | 5,6 |
| Total des dépenses | 3 398,8 | 29,00 | 3394,3 | 4,5 |

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME MANITOBA

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ET LES SERVICES DU MINISTÈRE, ADRESSEZ-VOUS À VOTRE BUREAU RÉGIONAL :



BUREAUX RÉGIONAUX

RÉGION DE L'EST

20, 1^{er} Rue Sud
Beauséjour (Manitoba)
R0E 0C0
Tél. : 268-6018
Télé. : 268-6070
Sans frais : 1 800 665-6107

RÉGION D'ENTRE-LES-LACS

62, 2^e Avenue
C.P. 1519
Gimli (Manitoba)
R0C 1B0
Tél. : 642-6006
Télé. : 642-6080

RÉGION DU NORD, THE PAS

C.P. 2550
Angle de la 3^e Rue et de
l'avenue Ross
The Pas (Manitoba)
R9A 1M4
Tél. : 627-8213
Télé. : 623-5792

RÉGION DES PARCS

27, 2^e Avenue Sud-Ouest
Dauphin (Manitoba)
Tél. : 622-2022
Télé. : 638-6558

RÉGION DU CENTRE

225, rue Wardrop
Morden (Manitoba)
R6M 1N4
Tél. : 822-5418
Télé. : 822-4792

RÉGION DE L'OUEST

340, 9^e Rue, bureau 116
Brandon (Manitoba)
R7A 6C2
Tél. : 726-6066
Télé. : 726-6583
Sans frais : 1 800 259-6592

RÉGION DU NORD, THOMPSON

59, promenade Elizabeth
Thompson (Manitoba)
R8N 1X4
Tél. : 677-6780
Télé. : 677-6862

Services de communication du Manitoba

La Division coordonne et gère, pour le gouvernement, les services de publicité, de communication et d'information du public. À titre de service central de communication, la Division a pour mandat d'améliorer la qualité, l'uniformité, la transparence et la rentabilité des communications et de la publicité. Elle offre ses services conformément à la *Loi sur les publications officielles* et la *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*. Elle veille en outre à faire respecter les directives provinciales relatives à l'identité visuelle.

Les Services de communication du Manitoba ont joué un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de l'Initiative de coordination des services, un programme pluriministériel majeur visant à réorienter la prestation des services au public lancé. Cette initiative aide le gouvernement à mieux servir les Manitobains et Manitobaines en coordonnant la prestation des programmes et des services à l'aide de voies d'accès multiples dont l'Internet, le téléphone et des centres de renseignements uniques.

La Division offre aux ministères et aux organismes de la Couronne des services de soutien dans le domaine des communications, tels que la gestion de projets, la planification stratégique des communications, la conception et la rédaction. Les Services de communication du Manitoba gèrent aussi les communications du gouvernement en coordonnant le site Web de celui-ci, les services d'information à l'intention des médias et les activités des services de renseignements à l'intention du public (le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles).

Les principaux services de la Division sont : publicité et promotion des programmes, création, relations publiques, production et services médiatiques, services d'information, et services commerciaux et Internet, et notamment le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles.

La Section de la publicité et de la promotion des programmes aide les ministères à élaborer des plans, des stratégies et du matériel publicitaires pour assurer la qualité, la rentabilité et la cohérence des messages diffusés par le gouvernement. Son personnel consulte les ministères pour définir le message, la méthode et le moyen de communication qui répondront aux besoins de promotion. La Section coordonne aussi l'élaboration de programmes interministériels de publicité et d'information. Elle met en application les lignes directrices relatives aux normes de graphisme et de conception.

Le Service publicitaire fournit des lignes directrices permettant d'assurer la qualité et l'efficacité de toutes les communications produites au nom des ministères du gouvernement. La Direction collabore étroitement avec le personnel de la division, les ministères et les fournisseurs de services de création en vue de l'établissement de stratégies et de produits de communication. Le personnel fournit aussi des services de rédaction publicitaire et de graphisme afin que le matériel produit pour le public soit uniforme et d'excellente qualité.

La Section des relations publiques coordonne les activités d'information publique et offre des conseils quant à la méthode de communication la plus efficace. Son personnel rédige les communiqués, agit comme intermédiaire auprès des médias et organise des manifestations spéciales ; il assure la recherche, la rédaction et le suivi pour la production des publications gouvernementales. Il coordonne également la rédaction des discours des ministres ou des personnes les représentant. La Section coordonne en outre la diffusion des informations durant les activités publiques subventionnées par la province, comme les conférences interprovinciales, ainsi que durant les situations d'urgence comme les inondations, les vastes incendies de forêt et les circonstances exigeant l'évacuation et le relogement de la population. Ses tâches comprennent la dotation en personnel des lignes téléphoniques de renseignement pour les médias, l'organisation d'interviews avec les journalistes, ainsi que la production et la diffusion de communiqués et de documents d'information publique sur la situation d'urgence.

La Section de la production et des services médiatiques coordonne, pour les ministères, l'achat de services divers, tels qu'impression, conception graphique, production électronique, recherche, publicité et autres services de communication. Elle offre aussi aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes gouvernementaux des services de planification, d'achat et de suivi en matière de communication et de publicité. Avec la Section des services de communication et la Section des services publicitaires, son personnel élabore des stratégies ainsi que des propositions et des estimations pour les campagnes d'information et de publicité.

La Section des services d'information est responsable de la révision finale, de la coordination et de la

distribution des communiqués de presse publiés pour les médias d'information du Manitoba. Les communiqués de presse sont également distribués immédiatement par courrier électronique et par Internet. La Section prépare aussi chaque semaine des imprimés de ces communiqués de presse qu'elle distribue aux bibliothèques, aux municipalités, aux parlementaires provinciaux et aux parlementaires fédéraux, ainsi qu'aux groupes d'intérêt. En outre, la Section prépare chaque semaine des documents d'information audio à l'intention des médias d'information du Manitoba et des personnes ayant une déficience visuelle. Elle enregistre sur bande vidéo la période quotidienne des questions à l'Assemblée législative du Manitoba, laquelle est diffusée en direct aux établissements commerciaux et câblodistributeurs de Winnipeg et en différé aux stations de télévision des régions rurales desservies par le câble.

La Section des services commerciaux et Internet travaille étroitement avec les ministères et le Bureau des technologies de l'information afin d'élaborer des façons novatrices et efficaces d'offrir des services publics et diffuser de l'information par l'intermédiaire du site Web du gouvernement. Au cours de l'exercice 2003-2004, le nombre de pages visitées a été en moyenne de six millions par mois. Le site contient des renseignements sur chaque ministère du gouvernement. Les Services commerciaux et Internet des Services de communication du Manitoba ont refait la page d'accueil du site Web du gouvernement du Manitoba, afin de faciliter l'accès des Manitobains et Manitobaines à l'information et aux services offerts sur le Web. Le site Web du gouvernement est mis à jour presque chaque jour ouvrable et fournit des renseignements d'actualité sur les conditions routières, les communiqués de presse, les changements législatifs et l'annonce de nouveaux programmes. Le site fait aussi partie intégrante de la stratégie du gouvernement en ce qui a trait aux communications en situations d'urgence et aux campagnes de sensibilisation à la sécurité destinées au public.

Le Service de renseignements au public est un service téléphonique bilingue et gratuit qui fournit des renseignements au sujet des ministères, des organismes et des programmes provinciaux, ainsi que de divers sujets d'actualité. Le Service répond aussi aux demandes du public en administrant le Service de renseignements du site Web du gouvernement du Manitoba. Il offre un service d'information téléphonique à l'occasion d'activités gouvernementales spéciales comme l'adoption de mesures d'urgence et les élections générales provinciales. Le Service de renseignements au public du gouvernement du Manitoba a continué à jouer un rôle clé pour ce qui est de la stratégie *At Your Service Manitoba*, axée sur la coordination des services offerts par téléphone, sur Internet et en personne.

La Section des publications officielles met les renseignements gouvernementaux, sous forme d'imprimés et sur Internet, à la disposition du public et de groupes d'intérêt comme le milieu juridique, le monde de la finance et celui de l'éducation. Ces publications comprennent les lois du Manitoba, sous la forme de la Codification permanente des lois du Manitoba (CPLM), les règlements connexes, la Gazette du Manitoba et les publications gouvernementales. La Section gère les activités d'impression des lois et des règlements par l'intermédiaire d'imprimeurs qu'elle engage à contrat et elle veille à la mise à jour des lois sur le site Web du gouvernement du Manitoba. Elle assure également la distribution des lois et des règlements au moyen d'abonnements, de vente par correspondance et de vente au comptoir.

3 a) Services de communication du Manitoba :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|---------------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 3 739,9 | 70,00 | 3 707, | 32,3 |
| Autres dépenses | 1 167,6 | | 1 227, | (60,3) |
| Publicité du secteur public | 2 035,6 | | 2 116, | (80,9) |
| Moins : Somme récupérable d'autres postes | (2 773,7) | | (2875,5) | 101,8 |
| Total des dépenses | 4 169,4 | 70,00 | 4 176, | (7,1) |

Division des services provinciaux

La Division des services provinciaux a pour mission d'offrir des programmes de gestion de l'information ministérielle et de rendre l'information gouvernementale accessible au public. Elle se compose de trois directions : Service de traduction, Archives du Manitoba et Bibliothèque de l'Assemblée législative. Les services de la Division sont assurés conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* et la *Loi sur le Manitoba*.

Service de traduction

Conformément à la *Loi sur le Manitoba*, ainsi qu'à la politique des services en langue française, le Service de traduction procure des services de traduction et d'interprétation économiques et de qualité. Il offre ces services aux ministères et organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative.

En 2003-2004, la production globale de traductions écrites dans les deux langues officielles s'est élevée à 16 261 pages, ce qui représente une baisse de 4 946 pages par rapport à l'exercice 2002-2003. Cette baisse est due à la réaffectation ponctuelle de fonds pour l'achat d'un logiciel de pointe comprenant une mémoire de traduction qui exploitera les traductions existantes. Cet outil accroîtra la capacité future de traduction de la Direction et sa faculté de fournir des services rapides.

Au total, plus de 300 directions et organismes gouvernementaux ont eu recours à des services de traduction:

| | Demande réelle | | Demande prévue | |
|--------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|
| | Pages | Mots | Pages | Mots |
| Anglais – français | 14 075 | 3 518 681 | 18 500 | 4 625 000 |
| Français – anglais | 2 186 | 546 654 | 1 600 | 400 000 |
| Total : | 16 261 | 4 065 335 | 20 100 | 5 025 000 |

Des services d'interprétation (traduction orale) sont assurés dans les tribunaux et à l'Assemblée législative, ainsi qu'à l'occasion d'audiences publiques et des réunions interprovinciales et nationales où le Manitoba est la province hôte. La demande a représenté 257 jours ouvrables de travail d'interprétation et de recherche, et a nécessité la participation à 125 séances d'interprétation.

Des données terminologiques (c'est-à-dire des équivalents dans les deux langues officielles et des appellations officielles normalisées) sont créées, conservées et mises à jour pour la province. Elles sont fournies au gouvernement, aux tribunaux, aux sociétés d'État et à l'Assemblée législative ainsi qu'aux autres administrations qui en font la demande. La Direction a réussi à répondre efficacement aux demandes du personnel des régions désignées bilingues, du personnel de ministères et d'organismes visés par la Politique en matière de services en langue française, ainsi qu'aux demandes d'autres administrations. En 2003-2004, le nombre de demandes s'est chiffré à 821 et a donné lieu à la production de 3 981 unités terminologiques.

3 c) Service de traduction :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003- 2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|---|---------------------|---------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 1 259,5 | 24,00 | 1 310 | (51,2) |
| Autres dépenses | 750,2 | | 642,1 | 108,1 |
| Moins : Somme récupérable d'autres postes | (269,7) | | (269,7) | |
| Total des dépenses | 1 740,0 | 24,00 | 1 683 | 56,9 |

Archives du Manitoba

Les Archives du Manitoba ont pour objet de préserver et de protéger les renseignements consignés, et de faciliter l'accès à ces renseignements. Les Archives protègent des renseignements d'importance capitale pour l'identité des collectivités, le mieux-être de la population, ainsi que la connaissance individuelle et collective. Elles protègent aussi les documents relatifs aux droits et obligations réciproques signés par les membres de la société et les autorités élues. Les Archives ont un mandat exclusif pour les documents du gouvernement et de ses organismes, des tribunaux et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et un mandat discrétionnaire pour les documents d'organismes publics locaux et ceux des organismes et particuliers du secteur privé du Manitoba.

Conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, les Archives du Manitoba sont chargées d'encourager le gouvernement à bien tenir ses dossiers par l'intermédiaire de politiques, de normes et de services de consultation qui servent à faciliter la création, l'utilisation, la préservation et l'élimination des dossiers, sous quelque forme qu'ils soient. Elles offrent un service d'entreposage sous contrôle, de repérage et de destruction des dossiers sur papier par l'intermédiaire du Bureau des documents du gouvernement. En 2003-2004, le Centre a reçu 60 580 pieds de dossiers à entreposer et à détruire, par rapport à 52 395 pieds en 2002-2003. Les activités de repérage entreprises par les ministères restent égales : les Archives ont répondu à 21 756 demandes provenant de bureaux du gouvernement.

Les Archives sont également chargées de l'administration centrale et de la coordination de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. En plus de s'appliquer aux ministères et organismes du gouvernement provincial, cette *Loi* s'étend à plus de 350 organismes publics locaux, y compris aux municipalités, aux divisions scolaires, aux universités et aux offices régionaux de la santé. En 2003-2004, des ateliers de formation ont été offerts à plus de 1 000 participants du gouvernement provincial et des organismes publics locaux.

Les demandes d'accès du public aux fonds des Archives ont continué à augmenter en 2003-2004. Il y a eu 6 492 visites sur place dans un but de recherche, par rapport à 6 110 en 2002-2003, et les chercheurs ont demandé de consulter 47 723 documents (contre 46 435 durant l'exercice précédent) dans la salle des recherches des Archives, ainsi qu'un total de 63 564 copies (contre 60 270 l'année d'avant). Le nombre de microfilms prêtés a augmenté légèrement (1 496, par rapport à 1 450 en 2002-2003) et le personnel a répondu à 11 477 demandes, contre 11 870 en 2002-2003. Les entrées continuent d'être ajoutées régulièrement dans le système électronique descriptif (Keystone), grâce auquel le public pourra bientôt avoir directement accès aux renseignements sur les fonds des Archives. Le site Web des Archives a été visité 642 540 fois.

Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont prêté la carte « Ac ko mok ki » (HBCA G.1/25) à la Library of Congress de Washington, D.C., pour son exposition intitulée *Rivers, Edens, Empires – Lewis & Clark and the Revealing of America*. Le National Post a publié un article sur les Archives de la Compagnie le 19 juillet 2003, sous le titre *Kidnapped by Canadian History* (Cleo Paskal). Cet article faisait partie d'une

série de textes sur les vacances éducatives, intitulée « How to be Canadian in 10 Easy Steps ». Les Archives de la Compagnie ont aussi acquis les dossiers d'une ancienne rédactrice en chef de la revue *The Beaver*, Alvina Bolus, des documents relatifs à Emma Caffin Jeffery, qui était femme de chambre d'une dame de Moose Factory, datant de 1830 à 1835, des journaux rédigés par Montague Aldous lorsqu'il était arpenteur du Dominion du Canada et de la Compagnie de la Baie d'Hudson, datant de 1874 à 1888, des dossiers sur le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Michipicoten, datant de 1853 à 1857, des photographies données par un membre de l'équipage du vaisseau Fort Charles de la CBH, prises pendant la saison 1957, et des documents de la Société d'histoire nationale du Canada, dont des lettres, des photographies, des cartes, des dessins, de la publicité, des affiches et d'autres documents imprimés.

Les Archives ont acquis 70 collections privées, par rapport à 50 en 2002-2003. Les plus importants étaient : 114 phototypes sur plaque de verre et diapositives de lanterne de projection représentant Neepawa, 109 vidéos et bobines produites par Terel Gray et portant sur des questions relatives aux femmes du Manitoba dans les années 1980 et 1990, des dessins créés par Ted Koral pour des spectacles de Rainbow Stage et MTC, et des documents appartenant aux ex-députées provinciales Marianne Cerilli et Jean Friesen. Onze dons de documents ont été reçus par le gouvernement, pour une valeur marchande estimative de 27 450 \$. La demande d'accès aux fonds d'archives et de copies de documents est en hausse et l'on peut le constater par le nombre croissant d'articles, de livres, de calendriers, d'expositions, de manuels scolaires, de films, de vidéos, d'émissions de télévision et de sites Web qui font référence aux documents des Archives du Manitoba ou les reproduisent.

Au cours de l'année, les Archives ont acquis plus de 10 370 pieds de documents provenant de ministères et d'organismes du gouvernement du Manitoba, des tribunaux et de l'Assemblée législative, ainsi que d'organismes publics, ce qui porte à 88 676 pieds la superficie totale occupée par ces fonds. Les fonds de la Direction sont passés au total de 101 560 pieds à 110 576 pieds, dont environ 99 % sont conservés dans des conditions qui respectent les normes d'archivage. Les Archives ont entrepris deux projets à frais partagés avec le gouvernement fédéral, d'une valeur totale de 10 000 \$: le premier portait sur la description des dossiers des tribunaux du Manitoba et le deuxième sur des documents relatifs à la diversité culturelle.

Le nombre de jours consacrés par le personnel aux services de diffusion et de consultation s'est élevé à 156 en 2003-2004. Le nombre d'heures consacrées à fournir des services de consultation sur la préservation du patrimoine aux groupes et personnes s'intéressant à ce domaine dans la province s'est élevé à 148. Plus de 670 personnes, dont la plupart étaient des élèves du secondaire ou des étudiants universitaires qui faisaient des travaux de recherche, ont assisté aux visites d'orientation et séances de sensibilisation et d'information offertes aux Archives.

3 d) Archives du Manitoba:

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|----------------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 2 199,8 | 48,00 | 2 298,0 | (99,0) |
| Autre dépenses | 1 885,0 | | 1 899,0 | (14,0) |
| Moins : Somme récupérable d'autres postes | (504,0) | | (516,6) | 12,6 |
| Total des dépenses | 3 580,8 | 48,00 | 3 681,0 | (100,4) |

Bibliothèque de l'Assemblée législative

La bibliothèque de l'Assemblée législative contribue à la bonne gestion des affaires publiques et à l'existence d'une société bien informée en offrant au gouvernement, à l'Assemblée législative et à la population du Manitoba des services de renseignements spécialisés, d'une manière efficace, efficiente et impartiale. Elle s'acquitte aussi de son mandat en assurant l'accès aux œuvres publiées manitobaines pour les générations présentes et futures.

La bibliothèque de l'Assemblée législative, qui figure parmi les plus vieilles de la province, est dotée d'une collection qui reflète l'évolution des intérêts et des aspirations des Manitobains pendant plus de 100 ans. Elle commande des livres, rapports et revues auprès d'éditeurs du monde entier pour alimenter les travaux de l'Assemblée législative et du gouvernement. Les nouveaux documents sont catalogués et traités rapidement. Parmi les 43 647 documents qui se sont ajoutés à la collection au cours de l'exercice, 90 % étaient mis à la disposition du public moins d'une semaine après leur réception.

Le personnel essaie d'anticiper les besoins des usagers au moment de choisir les documents qui s'ajoutent à la collection. Parmi les domaines qui ont fait l'objet d'une forte demande en 2003-2004, on comptait l'administration publique, l'analyse des politiques, les questions relatives aux jeunes et l'intégration des handicapés. Voici quelques titres représentatifs : *Always better: continuously innovative public-sector organizations in Canada*, publié par l'Institut d'administration publique du Canada, *Public policy in Canada: an introduction*, publié par la Oxford University Press, *Voices from the margins: experiences of street-involved youth in Winnipeg*, publié par la Winnipeg Inner-City Research Alliance, et *Rehabilitation and integration of people with disabilities: policy and legislation*, publié par la Council of Europe Publishing.

Depuis 1919, l'Assemblée législative administre la législation en matière de dépôt légal au sein de la province pour assurer la conservation de toute collection de recherche contenant des ouvrages publiés au Manitoba, ainsi que l'accès à ces collections. En 2003-2004, la Bibliothèque a reçu 412 livres et 231 revues et journaux manitobains grâce à la coopération et au soutien constants des éditeurs manitobains. Voici certains livres dignes de mention en dépôt légal : *The Canadian crucible: Manitoba's role in Canada's great divide*, publié par Heartland Associates, *Exploring the fur trade routes of North America: discover the highways that opened a continent*, publié par Heartland Publications, *Nowhere to run: the killing of Constable Dennis Strongquill*, publié par Great Plains Publications, *Why women bury men: the longevity gap in Canada*, publié par J. Gordon Shillingford, et *Winnipeg architecture*, publié par la faculté d'architecture de l'université du Manitoba.

La salle de consultation principale, située au 200, rue Vaughan, est utilisée par des chercheurs qui prennent connaissance des journaux communautaires, des documents d'histoire locale et des publications gouvernementales. Le personnel consulte des sources imprimées et électroniques afin de fournir à la clientèle gouvernementale des informations factuelles, statistiques et comparatives ; il lui fournit en outre des documents précis sur demande.

Comme la plupart des grandes bibliothèques publiques et des bibliothèques universitaires, la Bibliothèque de l'Assemblée législative continue à constater une baisse du nombre de visites et de l'utilisation de ses collections physiques car les clients font de plus en plus appel à l'Internet et à d'autres sources d'information électroniques. Les fonds consacrés ces dernières années par la Bibliothèque au développement de son site Web pour que les clients aient le choix entre les visites en personne et les visites virtuelles ont permis à ce site de devenir un guichet unique commode pour le personnel du gouvernement et le public. Les pages les plus utilisées du Bureau de renseignements virtuel sont celles qui mènent aux conseils et commissions, aux administrations municipales et à la page où sont affichés les journaux du Manitoba qui sont actuellement à la Bibliothèque.

La Bibliothèque a poursuivi le catalogage rétrospectif de la collection de documents anciens, ce qui a permis d'enrichir la base de données MAPLIN en y ajoutant des documents historiques concernant le Manitoba. En 2003-2004, ces documents historiques manitobains ont représenté environ 20 % de tous les ouvrages catalogués.

Afin de continuer d'assurer le partage des ressources documentaires, la Bibliothèque a distribué 4 246 publications du gouvernement du Manitoba à sept bibliothèques manitobaines en vertu du Programme de dépôt légal des bibliothèques du Manitoba. Chacune de ces bibliothèques est à son tour en mesure de desservir d'autres bibliothèques de sa région ou de son réseau. Depuis plus de 40 ans, la Bibliothèque de l'Assemblée législative continue à participer à des accords d'échange provinciaux, nationaux et internationaux pour le compte de la Province.

La Bibliothèque signale aussi aux dépositaires le nombre croissant de publications sur Internet, en incluant les adresses URL dans le *Monthly Checklist*. Ceci est indicatif de l'évolution des habitudes du gouvernement du Manitoba en ce qui concerne les publications : il se sert en effet de plus en plus de l'Internet pour disséminer l'information.

3 e) Bibliothèque de l'Assemblée législative :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|-------------------------------|---------------------|----------------|----------------------------|
| | \$ | ÉTP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 783,2 | 16,50 | 755,6 | 27,6 |
| Autres dépenses | 588,4 | | 590,0 | (1,6) |
| Total des dépenses | 1 371,6 | 16,50 | 1 345,6 | 26,0 |

Division du tourisme

La Division du tourisme contribue à la prospérité économique en facilitant et en soutenant la croissance et le développement du tourisme en harmonie avec l'environnement et en collaboration avec tous les intervenants.

Le Manitoba offre un large éventail de possibilités touristiques à la fois attrayantes et variées. Une industrie de tourisme en plein essor améliore la qualité de vie de tous les résidents en leur offrant un accès à des perspectives touristiques intéressantes. Le tourisme est souvent le point de liaison pour le développement communautaire et il peut stimuler la croissance dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Une multitude de festivals et d'événements tenus à l'échelle de la province permet d'attirer les touristes et de favoriser l'esprit communautaire. Un intérêt croissant envers l'écotourisme a souligné le besoin de protéger les ressources naturelles prisées.

Le secteur du tourisme au Canada a connu une forte croissance. Les recettes provenant de ce secteur ont augmenté de 24 %, passant de 1,140 milliard de dollars en 1999 à 1,415 milliard de dollars en 2002. Environ 38 % des recettes, soit plus de 547 millions de dollars proviennent de marchés de l'extérieur de la province. Parmi les personnes qui travaillent au Manitoba, environ une sur dix (60 000) est employée dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, surtout dans des emplois relatifs à l'hébergement, aux transports, à l'alimentation et à la boisson.

Les travaux du Conseil consultatif ministériel sur le tourisme ont permis de consolider les relations avec les membres du secteur du tourisme. Créé en octobre 2001 pour conseiller le gouvernement quant aux stratégies de développement du secteur touristique au Manitoba, le conseil est composé de 28 chefs de file du secteur. Le Conseil consultatif ministériel sur le tourisme prône la mise en place d'un partenariat entre le gouvernement et le secteur visant à examiner une vaste gamme d'impératifs en matière de tourisme, dont la recherche, la commercialisation, les services aux visiteurs, le développement des produits, la formation sectorielle et le contrôle de la qualité. En 2003-2004, un nouveau projet de loi visant la création d'une « organisme touristique autonome » a été déposé.

La Division du tourisme est composée de deux directions: Commercialisation et services touristiques et Développement du tourisme.

Commercialisation et services touristiques

L'objectif de la Direction de la commercialisation et des services touristiques est d'augmenter les recettes provenant du tourisme par des activités de commercialisation, ainsi qu'en faisant la promotion du Manitoba comme destination touristique de choix auprès des secteurs public et privé.

Le plan de commercialisation touristique 2003 définit les stratégies clés qui permettront d'atteindre cet objectif. Les campagnes publicitaires cibleront le nord du Midwest américain par la voie de diverses stratégies de commercialisation, notamment des activités de relations publiques et de marketing direct. La commercialisation à l'intérieur du Manitoba s'est limitée à des publicités d'entretien, alors qu'en Saskatchewan et en Ontario, elle a eu pour but de maintenir la part du marché. Le ministère a continué à étendre les liens formés avec les segments du marché vertical déjà établis pour attirer des voyageurs long-courrier et d'outre-mer (chasse et pêche, voyages de groupe et réunions, congrès et voyages de motivation).

La campagne de commercialisation du tourisme de 2003 a inclus une variété de stratégies, notamment : des publicités multimédias (imprimées, à la radio, à la télévision et à l'extérieur), des campagnes de publipostage direct, la participation à des salons commerciaux et professionnels, des relations proactives avec les médias, le développement du tourisme commercial et des programmes coopératifs avec des partenaires industriels.

Le tourisme d'aventure et l'écotourisme sont deux segments touristiques en pleine expansion. La Direction a mis l'accent sur ces segments au moyen d'une campagne multimédia comportant un volet publicité, un volet marketing direct et un volet relations publiques. On a publié un guide attrayant, intitulé *Manitoba Great Outdoor Adventure Guide*, afin de promouvoir et de développer le tourisme d'aventure et l'écotourisme au Manitoba. On peut commander ce guide sur le site Web de Voyage Manitoba à l'adresse suivante : www.travelmanitoba.com. Ce site qui contient également des liens vers des entreprises et des associations du secteur du tourisme d'aventure et d'autres ressources.

La campagne de commercialisation de 2003 a suscité plus de 57 000 demandes de touristes potentiels. Par ailleurs, plus de 3,9 millions de pages ont été consultées sur le site Web. Le suivi des demandes permettra d'établir une base de données de clients potentiels, laquelle peut être employée dans le cadre de campagnes ciblées menées à l'avenir.

Plus de 350 000 \$ ont été recueillis pour appuyer les stratégies de commercialisation auprès des principaux marchés grâce à des partenariats établis avec l'Alliance touristique de l'Ouest et du Nord du Canada, la Corporation manitobaine des loteries et le Winnipeg Free Press.

Parmi les initiatives de commercialisation coopératives établies avec des partenaires de l'industrie du tourisme, on compte le lancement de publicités imprimées et la participation à 42 salons touristiques et à trois voyages d'information. Dix-huit des salons étaient axés sur le consommateur et ont offert l'occasion de vendre des voyages directement aux voyageurs d'agrément, quinze salons s'adressaient aux professionnels de tourisme (les agents, les organisateurs de voyages et les grossistes) et neuf salons ciblaient le marché des voyageurs d'affaires, marché axé sur les réunions et les congrès.

Le programme médias et relations publiques de Voyage Manitoba comprend la gestion d'un bureau de nouvelles, la publication de matériel d'information, l'organisation d'activités sectorielles et un grand programme de tournée pour les médias et de publication de communiqués relatifs aux voyages (108 projets visant les médias – réalisateurs, journalistes, photographes, animateurs d'émission). Ces efforts ont entraîné une couverture médiatique (presse écrite, diffusion et médias électroniques) d'une valeur de 5,5 millions de dollars pour ce qui est de la publicité et d'au moins 16 millions pour ce qui est de la rédaction.

La campagne touristique menée à l'intérieur du Manitoba a mis l'accent sur la promotion du *Travel Values Guide*, un livret de bons d'achat offrant des réductions sur les attractions touristiques dans les huit régions touristiques de la province. Le *Travel Values Guide* a été coparrainé par la Corporation manitobaine des loteries et environ 414 participants de l'industrie. Plus de 200 000 livrets ont été distribués à l'échelle de la province et le programme a été publicisé sur le site Web www.travelmanitoba.com.

Dans le cadre de la campagne de commercialisation outre-mer, on a ciblé le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et l'Asie du Sud-Est dans le but de former des relations commerciales à long terme avec les professionnels du tourisme. Ces activités ont permis d'établir des liens avec plus de 75 forfaitistes, nouveaux et existants.

La Direction des services touristiques a géré quatre centres d'information touristique saisonniers et trois centres permanents établis à des destinations clés aux frontières et à Winnipeg. Plus de 290 000 personnes ont visité ces centres et ont été servis directement par l'un des 35 conseillers touristiques professionnels qui travaillent dans ces centres. En outre, 17 000 visiteurs ont bénéficié d'une visite guidée par ces conseillers au Palais législatif à Winnipeg.

La Division a répondu à 57 000 demandes d'information, dont environ 28 000 provenaient des États-Unis, 26 500 du Canada et 2 600 des marchés étrangers.

La Direction répond aux demandes écrites de renseignements touristiques et compose des trousseaux personnalisés d'information pour les congrès, les réunions, les agences de voyage et les touristes qui voyagent à titre individuel. Plus de 1,3 million de documents touristiques imprimés sur le Manitoba ont été distribués.

La Direction des services touristiques a géré efficacement la mise en œuvre de technologies destinées à améliorer la prestation des services, notamment l'élaboration de bases de données, la mise en place de logiciels de gestion de contacts, l'automatisation des centres d'appel et l'amélioration des services Internet. Environ 325 000 pages du site Web (www.travelmanitoba.com) ont été consultées tous les mois.

4a) Commercialisation et Services touristiques :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépense réelles 2003-2004 | | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|---------------------------------|-------|---------------------|--|----------------------------|
| | \$ | ETP | \$ | | |
| Salaires et avantages sociaux | 1 782,5 | 31,41 | 1 832,4 | | (49,9) |
| Autres dépenses | 4 917,1 | | 4 984,2 | | (67,1) |
| Subventions | 10,0 | | 10,0 | | - |
| Dépenses totales | 6 709,6 | 31,41 | 6 826,6 | | (117,0) |

Développement du tourisme

L'objectif de la Direction de la planification et du développement du tourisme est de jouer un rôle prépondérant dans la coordination du développement général du tourisme dans la province en se concentrant sur l'amélioration de la qualité, de la compétitivité et de la viabilité des produits touristiques du Manitoba, la prolongation de la saison touristique, le développement de marchés à créneaux, et l'amélioration du contexte commercial en faveur du tourisme, ainsi que le perfectionnement de la qualité de vie des Manitobains, en leur offrant des produits touristiques de haute qualité.

En 2003-2004, les consultants en développement du tourisme ont offert à l'industrie leurs services spécialisés dans les domaines suivants : développement de produits touristiques, écotourisme et tourisme d'aventure, tourisme autochtone, aménagement des sentiers, tourisme régional et développement des ressources humaines. En outre, les consultants offrent un vaste éventail de services de soutien et de consultation sur l'évaluation de la faisabilité économique, sur la planification des activités, sur le financement des projets, sur le contrôle de la qualité et sur la réglementation en ce qui concerne les attractions, les installations et les services touristiques existants et envisagés.

La Direction a apporté son soutien au Conseil consultatif ministériel sur le tourisme, composé de 28 membres qui représentent les différentes régions touristiques et les divers secteurs de cette industrie. Le conseil a pour mandat de guider le gouvernement pour ce qui est du développement du secteur touristique au Manitoba. Le conseil prône la mise en place d'un partenariat entre le gouvernement et le secteur en vue d'examiner une vaste gamme d'impératifs en matière de tourisme, dont la recherche, la commercialisation, les services aux visiteurs, le développement des produits, la formation sectorielle et le contrôle de la qualité. La Direction a guidé la coordination de la rédaction de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, qui vise la création d'une nouvelle société de la couronne chargée de la prestation des programmes touristiques. Le projet de loi a été déposé au cours de la session de l'Assemblée législative qui a débuté au mois de mars 2004.

La Division a coordonné la mise en œuvre d'une stratégie en matière de tourisme d'aventure et d'écotourisme qui prône le soutien à l'industrie par l'entremise de l'éducation et de la formation, du développement des produits, de la recherche et de la consultation avec les intervenants de l'industrie, ainsi que des initiatives de commercialisation. La stratégie se fonde sur des recherches qui indiquent que les genres de produits qui ont le potentiel de croissance le plus élevé au Manitoba sont l'observation de la faune, la canotage, le tourisme d'aventure hivernal et le tourisme autochtone. Un forum centré sur le tourisme dans la nature a eu lieu en février 2004, avec plus de 90 participants. Il a permis de faire mieux connaître les possibilités en matière de tourisme d'aventure et d'écotourisme.

Sous la direction d'un groupe de chefs de file autochtones spécialisés dans le tourisme, un document de discussion sur une stratégie touristique autochtone a été distribué à un grand nombre d'intervenants du secteur touristique afin qu'ils communiquent leurs points de vue. L'objectif de la stratégie est d'inciter des Autochtones à participer à des activités professionnelles et entrepreneuriales au sein de l'industrie touristique et de favoriser le développement de produits culturels autochtones. Le groupe travaillera en collaboration Conseil consultatif sur le tourisme à la mise en œuvre de la stratégie.

Une subvention de 125 000 dollars a été accordée pour l'établissement d'un couloir de verdure le long de la rivière Rouge. Cette initiative préconise la mise en œuvre d'une stratégie de conservation et touristique axée sur le parcours la rivière Rouge entre Emerson et le lac Winnipeg. Des membres du personnel de la Direction ont été envoyés en détachement pour travailler à la réalisation de cette initiative. Diversification de l'économie de l'Ouest canadien a déboursé 125 000 en contrepartie du même montant octroyé par le Manitoba en 2003-2004. Ce financement a permis de créer et de promouvoir un certain nombre de nouveaux tours et de nouvelles initiatives de commercialisation. L'initiative vise également la désignation de la rivière Rouge à titre de rivière du patrimoine canadien.

Le ministère, en collaboration avec le secteur du tourisme axé sur la culture et le patrimoine, et la Commission canadienne du tourisme, a participé à l'élaboration d'une stratégie portant sur trois ans, qui incitera le secteur en question à investir dans la recherche, le développement, la commercialisation et la formation. Le but est de générer une croissance économique et de mettre en valeur le potentiel des collectivités du Manitoba.

En 2003-2004, La Direction a accordé une subvention de fonctionnement de 50 000 \$ au Manitoba Tourism Education Council. Cette subvention a permis au conseil de maintenir ses activités principales et a facilité l'obtention de contributions financières de la part des intervenants de l'industrie.

Sept organismes de tourisme régionaux ont bénéficié de subventions se chiffrant au total à 245 000 \$ dans le cadre de l'Initiative du tourisme régional rural. Le programme a entraîné la création de nouveaux partenariats et a généré un nouvel investissement de 241 700 \$ pour appuyer les activités de commercialisation régionales. L'aide apportée aux associations touristiques régionales leur a permis d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de leurs programmes de commercialisation, grâce à une meilleure collaboration avec les entreprises touristiques de leur région.

La Division du tourisme a accordé une subvention de 30 000 \$ au Manitoba Country Vacations Association Inc. (MCVA) pour financer la poursuite des activités du Country Roads Agri-Tourism Product Club. Ce financement s'ajoute aux 100 000 \$ obtenus d'Agriculture et Alimentation Manitoba, de la Commission canadienne du tourisme et de l'industrie du tourisme.

Les chefs de file du secteur du tourisme au Manitoba ont été honorés lors du Gala 2003 des Prix Tourisme Manitoba qui a eu lieu lors du Forum rural. Ce gala reconnaît l'excellence et le mérite des particuliers et des organisations qui se distinguent dans le secteur du tourisme.

4b) Développement du tourisme :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003- 2004 | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|-----------------------------------|---------------------|---------|----------------------------|
| | \$ | ETP | \$ | |
| Salaires et avantages sociaux | 636,4 | 9,00 | 579,3 | 57,1 |
| Autres dépenses | 501,5 | | 622,4 | (120,9) |
| Subventions | 539,3 | | 360,0 | 179,3 |
| Dépenses totales | 1 677,2 | 9,00 | 1 561,7 | 115,5 |

Dépenses en immobilisations - Subventions

Le programme de subventions d'immobilisations du ministère offre des fonds pour l'entretien et la réparation des principales installations culturelles. Il vient aussi en aide aux propriétaires et aux locataires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine pour des travaux de préservation. Il comprend également des subventions pour les organismes sans but lucratif qui entreprennent des projets relatifs à des installations offrant à la population des services récréatifs et sociaux à long terme.

Organismes culturels

Durant l'exercice 2003-2004, des subventions d'immobilisations d'un total de 891 800 \$ ont été versées aux grands organismes culturels.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba a poursuivi l'amélioration de son équipement en 2003-2004, notamment en continuant les réparations au bâtiment du Musée du Manitoba. Ces projets ont reçu une aide financière totale de 631 400 \$ de la part de la Province.

Le Musée du Manitoba a reçu 195 500 \$, en vue de terminer les salles d'exposition Parklands/Mixed Woods. Ces salles représentent le dernier chapitre de l'histoire du Manitoba, telle qu'elle est exposée au Musée. Les nouvelles salles d'exposition interactive à niveaux multiples ont ouvert le 20 septembre 2003. La construction de ces salles faisait partie des nombreux projets financés par la campagne d'immobilisations de 22 millions de dollars, à laquelle le Manitoba a accordé 4,4 millions.

Des subventions d'immobilisations s'élevant au total à 64 900 \$ ont été accordées au Centre culturel franco-manitobain, à Artspace Inc. et au North Point Douglas Women's Resource Centre pour des petites réparations et des améliorations à leur équipement.

5 a) Organismes culturels :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 ÉTP | \$ | Écart positif (néгатif) |
|--|-------------------------------------|----------------------------|-------|-------------------------------|
| Subventions totales | 891,8 | - | 946,3 | (54,5) |

Bâtiments historiques

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine aide les propriétaires et les locataires de bâtiments historiques à réaliser des projets de conservation. Il contribue ainsi à préserver le caractère et la qualité de ces bâtiments, ce qui permet à la population de mieux connaître et apprécier le patrimoine manitobain.

Les propriétaires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine provincial peuvent demander une subvention pour la moitié des frais engagés, jusqu'à concurrence de 75 000 \$. Les propriétaires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine municipal en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* ou de l'arrêté n° 1474/77 de la Ville de Winnipeg sur les bâtiments historiques peuvent demander une subvention pour la moitié des frais engagés jusqu'à concurrence de 35 000 \$.

Les propriétaires de 34 bâtiments qualifiés de sites du patrimoine ont présenté des demandes totalisant 685 800 \$. Trente de ces demandes ont été approuvées, et un total de 210 000 \$ a été versé en subventions durant l'exercice 2003-2004.

6 b) Bâtiments historiques :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|-------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Subventions totales | 210,0 | - | 210,0 | - |

Programme Place aux communautés

Le programme Place aux communautés a pour but de contribuer au bien-être général des collectivités du Manitoba en aidant les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets relatifs à des installations qui permettent de faire bénéficier la population de services sociaux et récréatifs à long terme.

Le personnel affecté au programme administre des subventions de contrepartie pour des travaux d'immobilisations et offre des services de consultation technique. Il aide ainsi les organismes sans but lucratif partout au Manitoba à entreprendre des projets de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'acquisition d'installations durables.

En 2003-2004, les organismes communautaires qui parrainent des projets pouvaient demander une subvention équivalant à la moitié du coût jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Sont considérés admissibles les frais suivants: achat de terrains et d'immeubles, salaires, achat de matériaux et location d'équipement. Les organismes parrains peuvent assumer leur part des coûts en faisant des collectes de fonds et en obtenant des subventions de sources autres que des organismes provinciaux. La valeur du travail des bénévoles, des matériaux reçus en don et de l'équipement lourd prêté peut aussi faire partie de leur contribution.

Sont admissibles au programme les projets visant les installations récréatives, les bibliothèques, les musées, les installations culturelles, les parcs de quartier, les garderies, les centres d'activité pour personnes âgées, les installations pour personnes handicapées et les centres de ressources communautaires.

Les demandes sont reçues une fois par année. Les renseignements concernant la disponibilité des fonds et les dates limites sont rendus publics par les moyens suivants :

- Le site Internet du gouvernement du Manitoba.
- Les communiqués de presse envoyés chaque jour aux journaux hebdomadaires, mensuels et ethniques du Manitoba, ainsi que les bulletins.
- Les envois directs à tous les maires des conseils municipaux et communautaires, aux préfets et aux directeurs municipaux, aux chefs des Premières Nations, aux directeurs des loisirs et aux présidents des commissions des loisirs.
- Les envois directs aux organismes d'encadrement représentant des sous-organisations sans but lucratif, ethniques, culturelles, artistiques, de personnes âgées, sportives, de services sociaux, de loisirs et de mieux-être.

Les formulaires sont expédiés par courrier sur demande. On peut également se les procurer au bureau du Programme Place aux communautés, ainsi qu'aux six bureaux régionaux du ministère, ou les télécharger à partir du site Internet du Manitoba. Ces bureaux offrent également de l'aide à remplir le formulaire et à fournir les documents requis. Le personnel des régions et celui qui est affecté au programme étudient les demandes puis fixent les priorités en fonction des critères établis.

En tout 231 demandes de subventions ont été approuvées, pour une valeur totale de 2,5 millions de dollars pendant l'exercice 2003-2004. La valeur des investissements locaux pour les projets approuvés a été de 37 millions de dollars. Quand tous les projets seront terminés, le programme aura permis de créer 2 500 emplois dans la construction, représentant 11 500 semaines de travail.

La méthode d'évaluation accorde la priorité aux projets émanant de quartiers où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne dans la province et où le revenu par habitant est inférieur à la moyenne provinciale.

L'expert-conseil en installations offre des services de consultation technique aux organismes communautaires pour les aider à planifier et à élaborer leurs projets. Les consultations portent notamment sur la conception des projets, les coûts prévus pour la réalisation et le fonctionnement, le respect des règlements, la préparation de schémas détaillés, les appels d'offres et l'attribution des contrats de construction. En 2003-2004, le personnel a offert 2 920 séances de consultation, qui ont exigé 1 400 appels téléphoniques, 420 visites d'inspection et 1 100 schémas détaillés. L'expert-conseil en installations contribue à la réalisation de 30 millions de dollars en bénéfices par année en aidant les planificateurs des communautés à réaliser des économies et à réduire leurs coûts.

6 c) Programme Place aux communautés :

| Dépenses par affectation secondaire | Dépenses réelles 2003-2004 \$ | Budget 2003-2004 | | Écart positif (négatif) |
|--|--|---------------------|---------|----------------------------|
| | | ÉTP | \$ | |
| Subventions totales | 2 500,0 | - | 2 900,0 | (400,0) |

Commissions et organismes

Les commissions et organismes mentionnés ci-après relèvent directement du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme.

Centre culturel franco-manitobain

Le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain est déposé séparément à l'Assemblée législative.

Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine est chargé de formuler des recommandations au ministre à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population en matière de répertoire, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporations sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds.

Le Conseil se compose de 14 membres du milieu du patrimoine. Il dispose de personnes aux compétences diverses, issues de nombreuses disciplines associées au patrimoine et de diverses régions de la province. Le Conseil a tenu deux réunions officielles pour étudier les demandes de subvention et a visité plusieurs sites patrimoniaux financés par le ministère dans le cadre de ces réunions.

Aucun appel n'a été reçu au cours de l'exercice 2003-2004.

Le Conseil a aussi organisé des séances de planification en juillet et en novembre 2003. Les formulaires de demande et les lignes directrices ont été modifiés conformément à la décision prise récemment par le gouvernement de centraliser le financement des programmes d'immobilisations (Programme Place aux communautés, par ex.). Les nouvelles lignes directrices définissent et expliquent plus clairement les exigences du programme. Depuis le 1^{er} avril 2003, les lignes directrices du Programme de subventions destinées au patrimoine sont affichées sur le site Web du ministère et l'on peut remplir les demandes directement, les télécharger et les faire parvenir au ministère.

Le Conseil compte sur les compétences techniques du personnel du ministère pour veiller à ce que tous les projets qu'il subventionne respectent les normes. Il sollicite ainsi l'aide de la Direction des ressources historiques, des Archives du Manitoba, ainsi que d'organismes extérieurs du ministère dont les Manitoba Museum Advisory and Training Services et l'Association for Manitoba Archives. La surveillance des projets continue d'être assurée par des visites sur place du personnel du ministère.

L'aide financière, représentant un maximum de 50 % des frais admissibles, est versée en espèces ou sous forme de l'attribution de séances de bingo ou d'une combinaison des deux. Au cours de l'exercice 2003-2004, le Conseil a approuvé 93 demandes, soit un total de 344 600 \$ en espèces et 98 100 \$ provenant de bingos.

Conseil des Arts du Manitoba

Voir la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs. Le Conseil des Arts du Manitoba dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

Société du Centre du centenaire du Manitoba

Le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire du Manitoba est déposé séparément à l'Assemblée législative.

Société manitobaine de développement de l'enregistrement

cinématographique et sonore

La Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.

Commission de classification cinématographique du Manitoba

Se reporter à la section Division de l'administration et des finances. En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission est habilitée à classer mais non à censurer les films, les vidéocassettes et les DVD destinés à l'usage public et domestique. La Commission se compose d'un président, d'un président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre individuel nommés par le gouvernement.

La Commission a pour mandat :

- de mettre en place une procédure générale de classification et de réglementation des films ;
- renseigner les résidents de la province au sujet de la nature et du contenu des films.

Pour ce faire, elle a recours, en partie, à des catégories qui permettent de limiter l'accès en fonction de l'âge.

Ces catégories sont les suivantes :

| | | |
|---|---|--|
|  | GÉNÉRAL | Aucune limite d'âge. Convient à tous les auditoires. |
|  | SUPERVISION PARENTALE | Supervision parentale suggérée. Les thèmes et le contenu peuvent ne pas convenir à tous les enfants. |
|  | 14 ANS ET PLUS OU ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE | Pour des spectateurs âgés de 14 ans et plus. Les personnes de moins de 14 ans doivent être accompagnées d'un adulte pour voir, acheter ou louer ce film. Prudence des parents conseillée. Peut contenir violence, langage vulgaire ou érotisme. |
|  | 18 ANS ET PLUS OU ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE | Pour des spectateurs âgés de 18 ans et plus. Les personnes âgées de 14 à 17 ans doivent être accompagnées d'un adulte pour voir, acheter ou louer ce film. Prudence des parents fortement conseillée. Contient vraisemblablement de la violence explicite, beaucoup de langage vulgaire, des scènes de sexualité explicite ou d'horreur. |
|  | ACCÈS LIMITÉ | Ne peut être vu, acheté ou loué que par des spectateurs âgés de 18 ans ou plus. Contient de nombreuses scènes de sexualité explicites, de violence, de brutalité ou d'horreur. |
|  | CODE BARRES DU MANITOBA | Adultes. Contient des scènes de sexualité explicites ou des scènes de violence excessives. |

Seules les vidéocassettes qui correspondent à une catégorie faisant l'objet d'un accès limité en fonction de l'âge doivent porter une étiquette. Celles des catégories « Général » et « Supervision parentale » sont néanmoins souvent étiquetées, même si cela n'est pas obligatoire.

Les tableaux suivants présentent le nombre de films, de vidéocassettes et de DVD destinés à l'usage public ou privé classifiés au cours de l'exercice:

- **Pour usage public** – films et vidéos destinés au grand public à des fins commerciales ou non commerciales :

| Nombre de titres classés | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 | 2000-2001 | 1999-2000 | 1998-1999 |
|--------------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Films: | | | | | | |
| Long métrage 35 mm | 264 | 290 | 239 | 264 | 251 | 242 |
| Long métrage 16 mm | 1 | 0 | 37 | 13 | 3 | 20 |
| Court métrage | 8 | 26 | 34 | 34 | 70 | 55 |
| Bande-annonce ou publicité | <u>339</u> | <u>309</u> | <u>265</u> | <u>293</u> | <u>299</u> | <u>257</u> |
| Total partiel | 612 | 625 | 575 | 604 | 623 | 574 |
| Vidéos¹: | | | | | | |
| Long métrage | 115 | 101 | 87 | 89 | 67 | 72 |
| Court métrage | <u>325</u> | 202 | <u>166</u> | <u>279</u> | <u>146</u> | <u>117</u> |
| Total partiel | 440 | 303 | 253 | 368 | 213 | 189 |
| Total des films classés | 1052 | 928 | 828 | 972 | 836 | 763 |

Nota :

1. La plupart des vidéocassettes pour usage public sont soumises à la Commission par des organismes sans but lucratif.

Voici la répartition des longs métrages 35 mm classés:

| Longs métrages 35 mm | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 | 2000-2001 | 1999-2000 | 1998-1999 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Général | 29 | 24 | 22 | 16 | 16 | 22 |
| Surveillance parentale | 94 | 95 | 85 | 98 | 119 | 95 |
| Enfant accompagné d'un adulte | | 107 | 107 | 124 | 97 | 96 |
| 14 ans et plus ou accompagné d'un adulte | 97 | 24 | | | | |
| 18 ans et plus ou accompagné d'un adulte | 31 | 10 | | | | |
| Accès limité | 13 | 30 | 25 | 26 | 19 | 29 |
| Total des longs métrages 35 mm | 264 | 290 | 239 | 264 | 251 | 242 |
| Appels | 6 | 5* | 4 | 8 | 0 | 4 |

* 3 appels annulés

• **Pour usage à domicile – produits destinés à être visionnés à domicile seulement :**

| Nombre de titres classés | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 | 2000-2001 | 1999-2000 | 1998-1999 |
|----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Unités reçues (VHS et DVD) | 5 562 | 5 451 | 4 260 | 3 307 | 3 205 | 3 604 |
| Unités reçues (bibliothèques) | 356 | 467 | 684 | 2,016 | | |
| Total des unités classées | 5 918 | 5 918 | 4 944 | 5 323 | 3 205 | 3 604 |

• **Total des titres pour usage public et à domicile classés² :**

| | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 | 2000-2001 | 1999-2000 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Permis délivrés ³ | 6 271 | 5 945 | 4 752 | 4 069 | 3 832 |
| Classement | | | | | |
| Général | 1 054 | 899 | 964 | 734 | 1 356 |
| Surveillance parentale | 2 087 | 1 818 | 1 725 | 1 637 | 1 775 |
| 14 ans et plus ou accompagné d'un adulte | 1 517 | 1 304 | 1 024 | 868 | 541 |
| 18 ans et plus ou accompagné d'un adulte | 350 | 70 | | | |
| Accès limité | 324 | 475 | 304 | 377 | 209 |
| Code barres (adulte) | 939 | 1 157 | 876 | 878 | 1 043 |
| Classement à déterminer (le 31 mars) | 228 | 352 | 310 | 412 | |

Nota :

1. *Un titre peut paraître sous plusieurs formats, par exemple, long métrage 35 mm, vidéo et DVD.*
2. *Chaque produit reçu ne fait pas nécessairement l'objet d'un permis.*

La Commission publie tous les 15 jours une mise à jour des classifications de vidéocassettes. Elle publie aussi 12 rapports de classification pour les films présentés dans les cinémas. Les détaillants de vidéocassettes et les propriétaires de cinéma doivent fournir, sur demande, les renseignements contenus dans le catalogue et les mises à jour. Ainsi, les parents peuvent prendre des décisions en connaissance de cause pour eux-mêmes et leurs enfants à partir des classifications et des avertissements au sujet du langage, de la violence ou du thème traité. Ces renseignements se trouvent également sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : <http://www.gov.mb.ca/filmclassification>

La Commission accorde des permis à tous les distributeurs et détaillants autorisés à distribuer des films, des vidéocassettes et des DVD à usage public ou à domicile. Pendant l'exercice, la Commission a délivré des permis à:

| | 2003-2004 | 2002-2003 | 2001-2002 | 2000-2001 | 1999-2000 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Détaillants autorisés | 1 065* | 1 333* | 1 101 | 1 282 | 1 117 |
| Distributeurs autorisés | 135 | 125 | 145 | 133 | 96 |
| Inspections | 917 | 978 | 1,155 | 1 023 | 1 447 |
| Produits non classés saisis | 547 | 1 328 | 984 | 1 584 | |

(* 721 permis pour 1 065 détaillants)

Conseil manitobain du patrimoine

Le Conseil s'est réuni trois fois au cours de l'exercice. Les recommandations du Conseil, assujetties à l'approbation du ministre, sont mises en œuvre par la Direction des ressources historiques et présentées en détail dans la partie du Rapport annuel consacrée à la Direction des ressources historiques.

Venture Manitoba Tours Ltd.

Le ministère est chargé d'administrer Venture Manitoba Tours Ltd., qui a été créé en vertu de la *Loi sur les corporations* pour gérer les établissements suivants, dont la Province est propriétaire : le centre de villégiature Gull Harbour, le terrain de golf d'Hecla Island et le terrain de golf de Falcon Lake. Les états financiers de Venture Manitoba Tours Ltd. sont publiés dans les comptes publics.

États financiers

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État de rapprochement

(milliers de \$)

| Détails | Budget de 2003-2004 |
|---|---------------------|
| Budget des dépenses principal 2003-2004 | 66,840.2 |
| Transfert de crédits venant de : | |
| - Crédits d'autorisation : Service de traduction | 200.0 |
| - Crédits d'autorisation : Initiative des lieux historiques | 500.0 |
| - Crédits d'autorisation : Réforme interne | 139.6 |
| Transfert de crédits allant à : | |
| - Affaires intergouvernementales | (90.2) |
| Budget de 2003-2004 | 67,589.6 |

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

| Prévisions 2003-2004 (milliers \$) | Affectation | Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$) | Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$) | Augmenta- tion (diminution) (milliers \$) | Note expl. |
|--|---|---|---|--|---------------|
| 14-1 Administration et finances | | | | | |
| 29.0 | (a) Traitement du ministre | 28.8 | 28.3 | 0.5 | |
| | (b) Cabinet du ministre et bureau du sous- ministre | | | | |
| 455.1 | Salaires et avantages sociaux | 468.1 | 679.3 | (211.2) | |
| 63.4 | Autres dépenses | 63.2 | 90.4 | (27.2) | |
| | (c) Services administratifs et financiers | | | | |
| 1,432.6 | Salaires et avantages sociaux | 1,393.8 | 1,287.5 | 106.3 | |
| 381.8 | Autres dépenses | 329.2 | 302.4 | 26.8 | |
| | (d) Commission de classification cinématographique du Manitoba | | | | |
| 201.3 | Salaires et avantages sociaux | 219.4 | 206.4 | 13.0 | |
| 275.8 | Autres dépenses | 270.4 | 266.9 | 3.5 | |
| 2,839.0 | Total 14-1 | 2,772.9 | 2,861.2 | (88.3) | |
| 14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs | | | | | |
| | (a) Haute direction | | | | |
| 262.8 | Salaires et avantages sociaux | 343.1 | 294.5 | 48.6 | |
| 77.5 | Autres dépenses | 74.2 | 77.4 | (3.2) | |
| 12,369.4 | (b) Subventions de fonctionnement aux organismes culturels | 12,368.2 | 12,306.9 | 61.3 | |
| 7,817.3 | (c) Conseil des Arts du Manitoba | 7,817.3 | 7,317.3 | 500.0 | 1 |
| 409.8 | (d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine | 409.8 | 446.5 | (36.7) | |
| | (e) Direction des arts | | | | |
| 602.6 | Salaires et avantages sociaux | 404.5 | 490.2 | (85.7) | |
| 129.3 | Autres dépenses | 137.6 | 116.7 | 20.9 | |
| 3,631.9 | Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore | 3,631.9 | 2,631.9 | 1,000.0 | 2 |
| 2,983.7 | Subventions | 2,953.3 | 3,049.6 | (96.3) | |

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

| Prévisions 2003-2004 (milliers \$) | Affectation | Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$) | Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$) | Augmenta- tion (diminution) (milliers \$) | Note expl. |
|--|--|---|---|--|---------------|
| | (f) Direction des services de bibliothèques publiques | | | | |
| 853.5 | Salaires et avantages sociaux | 820.1 | 797.3 | 22.8 | |
| 676.2 | Autres dépenses | 677.6 | 662.5 | 15.1 | |
| 4,770.4 | Subventions | 4,770.2 | 4,508.0 | 262.2 | |
| | 14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (suite) | | | | |
| | (g) Ressources historiques | | | | |
| 1,262.0 | Salaires et avantages sociaux | 1,284.0 | 1,226.5 | 57.5 | |
| 894.6 | Autres dépenses | 571.5 | 375.9 | 195.6 | 3 |
| 952.9 | Subventions | 924.6 | 952.5 | (27.9) | |
| | (h) Loisirs et services régionaux | | | | |
| 1,585.7 | Salaires et avantages sociaux | 1,585.3 | 1,445.6 | 139.7 | |
| 546.5 | Autres dépenses | 545.8 | 529.6 | 16.2 | |
| 1,462.1 | Subventions | 1,467.7 | 1,417.8 | 49.9 | |
| (200.0) | Moins : Somme récupérable d'autres postes | (200.0) | (200.0) | - | |
| 41,088.2 | Total 14-2 | 40,586.7 | 38,446.7 | 2,140.0 | |

14-3 Documentation et information

| | | | | | |
|-----------|---|-----------|-----------|--------|--|
| | (a) Services de communication du Manitoba | | | | |
| 3,707.6 | Salaires et avantages sociaux | 3,739.9 | 3,542.0 | 197.9 | |
| 1,227.9 | Autres dépenses | 1,167.6 | 1,215.3 | (47.7) | |
| 2,116.5 | Publicité du secteur public | 2,035.6 | 2,077.6 | (42.0) | |
| (2,875.5) | Moins : Somme récupérable d'autres postes | (2,773.7) | (2,847.4) | 73.7 | |
| | (c) Service de traduction | | | | |
| 1,310.7 | Salaires et avantages sociaux | 1,259.4 | 1,208.1 | 51.3 | |
| 642.1 | Autres dépenses | 750.2 | 781.7 | (31.5) | |
| (269.7) | Moins : Somme récupérable d'autres postes | (269.7) | (269.7) | - | |

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

| Prévisions 2003-2004 (milliers \$) | Affectation | Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$) | Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$) | Augmenta- tion (diminution) (milliers \$) | Note expl. |
|---|--|---|---|--|---------------|
| Documentation et information (suite) | | | | | |
| | (d) Archives provinciales | | | | |
| 2,298.8 | Salaires et avantages sociaux | 2,199.8 | 2,186.6 | 13.2 | |
| 1,899.0 | Autres dépenses | 1,885.0 | 1,603.5 | 281.5 | 4 |
| (516.6) | Moins : Somme récupérable d'autres postes | (504.0) | (178.6) | (325.4) | 5 |
| | (e) Bibliothèque de l'Assemblée législative | | | | |
| 755.6 | Salaires et avantages sociaux | 783.2 | 735.1 | 48.1 | |
| 590.0 | Autres dépenses | 588.4 | 586.0 | 2.4 | |
| 10,886.4 | Total 14-3 | 10,861.7 | 10,640.2 | 221.5 | |
| 14-4 Tourisme | | | | | |
| | (a) Commercialisation et services touristiques | | | | |
| 1,832.4 | Salaires et avantages sociaux | 1,782.5 | 1,782.8 | (0.3) | |
| 4,984.2 | Autres dépenses | 4,917.1 | 4,765.6 | 151.5 | |
| 10.0 | Subventions | 10.0 | 10.0 | - | |
| | (b) Développement du tourisme | | | | |
| 579.3 | Salaires et avantages sociaux | 636.4 | 506.0 | 130.4 | |
| 622.4 | Autres dépenses | 501.5 | 444.5 | 57.0 | |
| 360.0 | Subventions | 539.3 | 456.9 | 82.4 | |
| 8,388.3 | Total 14-4 | 8,386.8 | 7,965.8 | 421.0 | |
| 14-5 Subventions en capital | | | | | |
| 946.3 | (a) Organismes culturels | 891.8 | 1,351.5 | (459.7) | |
| 210.0 | (b) Édifices historiques | 210.0 | 222.5 | (12.5) | |
| 2,900.0 | (c) Place aux communautés | 2,500.0 | 2,093.9 | 406.1 | |
| 4,056.3 | Total 14-5 | 3,601.8 | 3,667.9 | (66.1) | |

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

| Prévisions 2003-2004 (milliers \$) | Affectation | Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$) | Dépenses réelles 2002-2003 (milliers \$) | Augmenta- tion (diminution) (milliers \$) | Note expl. |
|--|----------------------------|---|---|--|---------------|
| 14-6 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations | | | | | |
| 214.0 | (a) Service de bureautique | 213.9 | 404.2 | (190.3) | |
| 114.6 | (b) Amortissement | 114.7 | 115.6 | (0.9) | |
| 2.8 | (c) Frais d'intérêts | 2.6 | 3.5 | (0.9) | |
| 331.4 Total 14-6 | | 331.2 | 523.3 | (192.1) | |
| 67,589.6 DÉPENSES TOTALES 14 | | 66,541.1 | 64,105.1 | 2,436.0 | |

Explications :

1. Attribuable à la hausse de financement approuvée pour le Conseil des Arts du Manitoba dans le budget des dépenses 2003-2004.
2. Attribuable à la hausse de financement approuvée pour la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore dans le budget des dépenses 2003-2004.
3. Attribuable à l'approbation en 2003-2004 du commencement des travaux du ministère sur l'Initiative des lieux historiques. Les dépenses sont entièrement contrebalancées par les recettes venant du gouvernement fédéral.
4. La hausse des dépenses est attribuable à l'augmentation des frais liés au système de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS) du nouveau Centre de préarchivage.
5. La hausse de sommes récupérables est attribuable à l'augmentation des taux pour les services fournis par le Centre de préarchivage. Les taux imposés aux organismes de service spéciaux et aux ministères ont été augmentés pour tenir compte de l'augmentation des frais liés au système ACRS pour les installations.

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État récapitulatif des recettes selon la source

pour l'exercice clos le 31 mars 2004

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

| Budget 2002-2003 (milliers \$) | Budget 2003-2004 (milliers \$) | Augmenta- tion (diminution) (milliers \$) | Source | Dépenses réelles 2003-2004 (milliers \$) | Prévisions 2003-2004 (milliers \$) | Écart (milliers \$) | Note expl. |
|---|--------------------------------------|--|---|---|--|------------------------|---------------|
| Programmes de fonctionnement existants | | | | | | | |
| Autres recettes | | | | | | | |
| 780.1 | 745.2 | (34.9) | Fondation historique de la Baie d'Hudson | 745.2 | 815.5 | (70.3) | |
| 123.2 | 207.8 | 84.6 | Documentation et information - Paiement de services | 207.8 | 231.7 | (23.9) | |
| 391.1 | 348.6 | (42.5) | Commission de classification cinématographique du Manitoba - Paiement de services | 348.6 | 429.8 | (81.2) | |
| 98.6 | 118.7 | 20.1 | Archives provinciales - Paiement de services | 118.7 | 125.1 | (6.4) | |
| 420.8 | 358.0 | (62.8) | Publications officielles - Paiement de services | 358.0 | 503.8 | (145.8) | 1 |
| 283.2 | 313.1 | 29.9 | Divers | 313.1 | 307.9 | 5.2 | |
| 2,097.0 | 2,091.4 | (5.6) | Total des autres recettes | 2,091.4 | 2,413.8 | (322.4) | |
| Gouvernement du Canada | | | | | | | |
| - | 176.7 | 176.7 | Initiative des lieux historiques | 176.7 | 500.0 | (323.3) | 2 |
| 77.1 | 77.1 | - | Programme des langues officielles dans l'enseignement | 77.1 | 77.1 | - | |
| 77.1 | 253.8 | 176.7 | Total des recettes du gouvernement du Canada | 253.8 | 577.1 | (323.3) | |
| 2,174.1 | 2,345.2 | 171.1 | TOTAL DES RECETTES - PROGRAMMES DE FONC- TIONNEMENT EXISTANTS - 14 | 2,345.2 | 2,990.9 | (645.7) | |

Explications :

1. La diminution des recettes est attribuable aux publications et aux formulaires transférés au site Web du gouvernement au cours de l'exercice 2003-2004. Les services en ligne ont mené à l'élimination de la vente de nombreux formulaires. En outre, les publications et les rapports importants sont dorénavant offerts en ligne et l'impression sur papier de ces documents est limitée aux exemplaires pour les archives.

2. En 2003-2004, le Conseil du Trésor a approuvé une entente avec le gouvernement fédéral pour l'Initiative des lieux historiques et les dépenses qui y sont liées, jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Les dépenses dans le cadre de cette initiative étaient entièrement récupérables du gouvernement fédéral, toutefois le ministère n'a pas pu profiter pleinement du financement autorisé en raison du retard de la conclusion de l'entente. L'autorisation de dépense inutilisée du ministère est égale à l'autorisation de recettes inutilisée.

Historique

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba

État quinquennal des dépenses et des effectifs par affectation

pour les exercices de 2000 à 2004 clos le 31 mars

(milliers de \$)

| AFFECTATION | DÉPENSES RÉELLES ET AJUSTÉES* | | | | | | | | | |
|---|-------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| | 1999-2000 | | 2000-2001 | | 2001-2002 | | 2002-2003 | | 2003-2004 | |
| | ÉTP | \$ | ÉTP | \$ | ÉTP | \$ | ÉTP | \$ | ÉTP | \$ |
| 14-1 Administration et finances | 41.00 | 2,617.2 | 41.00 | 2,665.7 | 41.00 | 2,648.0 | 41.00 | 2,861.2 | 42.00 | 2,772.9 |
| 14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs | 94.65 | 38,321.0 | 90.65 | 38,090.4 | 90.65 | 38,157.5 | 90.65 | 38,446.7 | 90.65 | 40,586.7 |
| 14-3 Documentation et information | 153.50 | 10,303.4 | 156.50 | 10,605.9 | 156.50 | 10,748.1 | 157.50 | 10,640.2 | 158.50 | 10,861.7 |
| 14-4 Tourisme | 37.41 | 8,166.8 | 37.41 | 7,505.1 | 40.41 | 7,706.8 | 40.41 | 7,965.8 | 40.41 | 8,386.8 |
| 14-6 Subventions en capital | | 4,699.5 | | 4,402.7 | | 4,236.6 | | 3,667.9 | | 3,601.8 |
| 14-7 Amortissement | | 544.8 | | 593.1 | | 568.9 | | 523.3 | | 331.2 |
| TOTAL | 326.56 | 64,652.7 | 325.56 | 63,862.9 | 328.56 | 64,065.9 | 329.56 | 64,105.1 | 331.56 | 66,541.1 |

* Les chiffres corrigés reflètent les données historiques aux fins de comparaison pour chaque crédit ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de la période visée par ce rapport.